

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE PEDAGOGIQUE

DIRECTION DE PROGRAMME 4

L'INTEGRATION AU CENTRE EDUCATIF
ET CULTUREL D'YERRES

EVOLUTION DE LA NOTION
1967-1986

Eve-Laure MICHELON



(spectacles, films, objets, peintures, panneaux informatifs, etc..) et enfin les mener aux spectacles...

Ces divers objectifs sont difficilement compatibles avec le découpage de l'enseignement en "disciplines", et le découpage de l'emploi du temps en horaires disciplinaires limités. Même avec les ateliers les enseignants n'ont les élèves que quelques heures par semaine. Le découpage horaire des cours ou des ateliers amène à découper aussi les objectifs : dans tel cours on enseigne telle connaissance, dans tel atelier on réalise telle activité. Nul, individuellement ne peut prétendre faire oeuvre globale... et la synthèse repose comme ailleurs sur un éventuel travail d'équipe...

La présence active de tous les parents intéressés dans la vie du collège, en particulier lors des conseils de classe de mi-trimestre, de fin de trimestre et aux conseils d'ateliers (donc 2 ou 3 fois par trimestre) fait que les enseignants se sentent relativement "tenus" de produire des notes, en cours, et des réalisations "montrables" en atelier... Quant au développement culturel continu, on se demande de qui il relèverait...

b) A l'atelier d'animation artistique, on s'intéresse au théâtre :

"- BILAN DE LA COMMISSION DE THEATRE

Monsieur DARLEY a formulé une critique concernant le système des ateliers changeant chaque trimestre, ce qui exclut toute possibilité de mener à bien un travail commencé."

A.G. 28 mai 1973

La logique de l'action théâtrale en profondeur n'est pas celle des ateliers, qui sont plutôt des occasions d'initiation, de sensibilisation que des ateliers de production par des élèves spécialistes. La logique de l'action théâtrale est de déboucher sur un spectacle, celle des ateliers n'y mène pas forcément. L'action culturelle est axée sur la création, la pédagogie en premier cycle vise plutôt à la formation globale de la personne. Le but de l'action culturelle, c'est l'oeuvre elle-même, le but de la pédagogie c'est l'homme.

Et, pour finir, au mépris de tout ce qui vient d'être édicté sur les règles de collaboration à suivre, le directeur des 3 A annonce à l'AG des enseignants :

"Les programmes du C.E.C. à ce sujet seront communiqués aux professeurs le plus tôt possible".

A.G. 28 mai 1973

Ce qui implique qu'ils seront élaborés sans les enseignants ; s'agit-il d'une provocation délibérée ou d'une impuissance à fonctionner autrement ? Il est donc clair que tout continuera à fonctionner de la même façon, que les spectacles continueront à être organisés par les 3 A seuls, qui continueront à déplorer le peu de participation des enseignants et de leurs élèves, etc...

- 32 -

Enfin, la décision est prise de fermer les grilles entre le C.E.S. et les autres établissements. On dit d'ailleurs dans tous les textes de l'époque "entre le C.E.S. et le C.E.C.", comme si désormais le C.E.S. ne faisait plus partie de l'ensemble. Terminologie totalement banalisée depuis.

Pourtant le bilan des 5 premières années d'expérience, et d'intégration, tel qu'il est rédigé par M. Estève dans le carnet d'accueil de septembre 1973, reste résolument optimiste, tout en faisant écho aux difficultés vécues, conflit entre les extrémistes (du collège) et les modérés, débat au sujet des ateliers, heurts à propos de l'attitude des élèves, lenteur des réalisations communes, etc..

Troisième Partie

1975-1977

Le C.E.C. : une grande "Maison Pour Tous" ?

I - VERS UNE NOUVELLE DEFINITION DU CEC

A. Un nouveau statut

A partir de septembre 1973, les modalités de fonctionnement du centre intégré se modifient : on sort de la phase exploratoire, les recherches des premières années sont terminées ; après diverses tentatives le centre a enfin reçu un statut. Il est géré par un syndicat de communes (Yerres et Crosne) qui prend en charge la vie matérielle de l'équipement et qui délègue la responsabilité de l'animation à une association d'usagers dont le conseil d'administration est tripartite : il comprend des représentants des usagers et du personnel, des élus locaux représentant le syndicat intercommunal, des personnalités cooptées et des membres représentant les administrations engagées dans l'affaire : 3 ministères et conseil général.

De plus pour le personnel de statut privé, des délégués du personnel sont officiellement élus, et auront à traiter des "revendications" concernant les salaires, les droits et les conditions de travail du personnel employé par "l'association". C'est ce qui va accentuer la coupure entre les personnels "fonctionnaires" et les autres ; il n'y a plus de réunion générale du personnel. Les catégories gèrent leurs revendications séparément les unes des autres, tout en cherchant à s'aligner sur les avantages acquis des autres.

Cependant, pour quelques "coups durs", on a vu des enseignants se joindre à des Assemblées du personnel du CEC et à leurs actions.

Par ailleurs les statuts font une large place aux représentants des usagers et du "non public", c'est-à-dire aux associations et aux collectivités locales. La part des "pères fondateurs" est donc réduite ; ceux qui représentaient des ministères sont relayés par de nouveaux venus, en raison des mouvements internes de ces administrations. Par exemple A. Girard, représentant le Ministère des Affaires Culturelles est remplacé par Monsieur FAIVRE D'ARCIER ; d'autre part les personnalités cooptées sont davantage des notables locaux. Ces nouveaux membres du Conseil d'Administration n'ont pas exactement les mêmes conceptions, les "pères-fondateurs" s'effacent.

B. Une vie interne stabilisée.

Après les débats, les recherches, les initiatives foisonnantes du début, chaque établissement trouve sa vitesse de croisière :

- Au collège les tâtonnements des premières années font place à une gestion plus tranquille de "l'expérience pédagogique". Une sorte de cogestion s'établit avec une administration souple. Certains leaders enseignants quittent le collège, et ceux qui restent se détournent peu à peu des débats infructueux sur les "ateliers", sur "l'intégration"...

Le renouvellement du personnel enseignant amène des questionnements plus "pédagogiques" tandis que les activités culturelles se polarisent autour de deux nouveaux animateurs des 3 A, pour l'audio-visuel et le théâtre. Ainsi se créent deux secteurs d'animation qui relient le collège, les 3 A et la Maison Pour Tous, et s'ouvrent sur des amateurs parmi les usagers.

Les autres établissements du CEC sont plutôt vécus par le collège comme des lieux d'accueil pour les élèves, qui viennent pratiquer certains de leurs ateliers avec un animateur du conservatoire ou de la Maison Pour Tous (sérigraphie, poterie, émaux...). Mais il est certain que, du point de vue de certains enseignants, cette intervention des animateurs est surtout un moyen d'abaisser les effectifs des groupes d'élèves en ateliers...

Par contre, dans l'animation culturelle, des stages et des séances de travail communes et périodiques entre enseignants et animateurs permettent de mieux se connaître et de poser les vrais problèmes, comme le montre le CR (ci-joint) d'une réunion du "théâtre du crabe mou *" (p. 42).

C. Le rôle des usagers.

L'association de gestion de l'animation du CEC est animée en particulier à partir de 1973-74, par des usagers qui sont des militants de gauche de la région. Ils s'intéressent aux activités sociales et culturelles et sont liés aux militants de l'intérieur du CEC par leurs appartenances syndicales, politiques, par le comité Chili, etc.. Ils sont les plus dynamiques des membres du Conseil d'Administration et, même s'ils n'y sont pas majoritaires, ils influent sur le choix des associations locales ou des personnalités cooptées. Les représentants des administrations, ministères, conseil général, ne connaissant pas la région, ne peuvent contrecarrer leurs propositions, qui ont au moins le mérite d'implanter mieux le CEC dans sa région.

Le grand souci de ces élus des usagers (auxquels s'associent ceux du personnel) est de "démocratiser" la vie du CEC, qui jusque-là était plutôt animée par les professionnels et surtout par les directeurs des divers établissements. Ce souci de démocratisation s'applique à la gestion et à l'animation. (Usagers et personnels se présentent aux élections pour le C.A. du C.E.C. sur une même plate-forme générale).

Il s'agit de démocratiser la gestion en y faisant participer davantage les associations locales, les "quartiers" et de démocratiser l'animation en allant à la rencontre de la population, de ses besoins. Les représentants des usagers parlent beaucoup d'animation au "ras des pâquerettes". L'accent n'est donc plus mis sur le développement culturel continu à partir de l'enfance, ce qui était la raison d'être de l'intégration ("exposer les enfants à l'action culturelle"). L'objectif de l'enracinement local du C.E.C. devient prioritaire, et pour l'obtenir, l'animation socio-culturelle prend le pas sur l'action culturelle proprement dite. Cette orientation proposée par des usagers, connaît un certain succès, d'autant que le secteur "3A" n'est peut-être pas très décidé à résister... La domination de cette idéologie "de gauche" au langage auto-gestionnaire et basiste, entre pour beaucoup dans les raisons du départ du directeur général, en juin 1975. A tort ou à raison il considère qu'une page de l'histoire du C.E.C. est tournée et que, s'il devient un enjeu des luttes politiques locales, la C.E.C. ne peut plus mener à bien sa mission initiale.

* A l'origine de ce titre, une parabole développée par Monsieur ESTEVE, le directeur du CEC, tendant à comparer le CEC en mutation à un animal lors de sa "mue". La carapace du crabe est molle à ce moment, mais le CEC n'est pas "mou", lui, et on ne saurait profiter de cette période pour l'affaiblir ou le faire "déraper". Quel danger perçoit-il alors ?

Parmi le personnel les choses n'apparaissent pas clairement : pour le moment on n'a pas l'impression qu'une idéologie remplace l'autre. Nul ne prétend abolir l'ancien objectif de développement culturel continu par l'intégration : on cherche seulement à améliorer cette ligne, à la corriger. Ce n'est que plus tard qu'on pourra mesurer le changement survenu.

D. Le premier débat sur la nouvelle orientation ne se dessine qu'en décembre 1975, au retour d'un voyage à la Villeneuve de Grenoble, à l'initiative du C.A. de l'association. Une dizaine de membres du personnel et des usagers visite la Villeneuve de Grenoble, qu'on présente à l'époque comme une réalisation pilote du socialisme auto-gestionnaire.

Le voyage a permis d'observer un vécu différent principalement axé sur le socio-culturel, soutenu par une vie associative de quartier très dynamique. Le collège de la Villeneuve est intitulé "maison de quartier" ; pourtant l'enseignement s'y organise très en marge du reste, sans référence à l'intégration. Pour les enseignants d'Yerres, membres du voyage, l'expérience du collège de la Villeneuve est décevante, sans rapport avec leurs préoccupations.

Par contre, les usagers de l'association yerroise y trouvent un modèle de gestion démocratique, qu'ils voudraient appliquer au C.E.C. d'Yerres, à leur retour.

Les divergences éclatent alors entre les usagers et les enseignants (les animateurs, peu nombreux dans le voyage, sont plutôt réticents face aux propositions des usagers).

Les enseignants critiquent la démagogie du langage "aller dans les quartiers, travailler à la base" et la technocratie des méthodes envisagées par ces cadres supérieurs habitués à gérer des entreprises de pointe (SNECMA, CEA, SNCI). Dans l'orientation de la Villeneuve, comme dans la leur, le travail en direction des élèves n'est pas pris en compte, cela ne les intéresse pas - pas plus que l'action culturelle elle-même.

Les enseignants leur reprochent leur conception limitée du rôle du C.E.C. :

- conception professionnelle, étroite, de l'animation
pas de vision globale de l'animation
qu'avons-nous à faire, nous ? Qu'est-ce qui entre dans notre domaine ?
- Objectif ressenti : rentabiliser le fonctionnement pour une gestion plus saine des postes ; or il nous semble que le fonctionnement du C.E.C. n'est pas du domaine d'une simple gestion d'entreprise.
- On sort de l'animation : la diffusion de spectacles
la création de spectacles
l'enseignement artistique
l'enseignement tout court
- On n'y fait pas entrer : l'action sociale ; le sport
la bibliothèque
l'éducation permanente

- Qu'est-ce qu'on y met ? Rien

Aller dans les quartiers :

pour y faire quoi ? parler ? faire du tissage ?

Est-ce la solution miracle ?"

Texte Décembre 1975

C'est pourtant cette orientation qui va prévaloir pendant les années suivantes, non sans succès, dans le cadre de la Maison Pour Tous.

En fait, le C.E.C. devient une super-maison pour tous, avec des lieux banalisés, d'accueil, d'animation générale, et des lieux spécialisés, dans des actions particulières, lecture, musique, danse, sports...

E. Le problème des structures

Lors de ces débats de 1975-76, les enseignants proposent des structures communes, inter-établissements, qui permettraient au personnel des diverses maisons de participer à l'élaboration d'une politique commune pour le centre intégré.

"Moyens : structures

1 : créer une structure indépendante, de réflexion concertée et régulière, inter-établissements, visant à donner une homogénéité à l'action éducative et culturelle du C.E.C. au niveau du personnel et des usagers.

Proposition de structure : 1 ou 2 membres du personnel (à l'exclusion des directeurs) par établissement, désignés par la base, motivés mais pas trop parleurs ! Même chose pour les usagers.

2 : Commission présentant ses propositions à l'A.G. de l'association réunie à son initiative."

En effet, dans ce centre dit intégré, il n'existe de structure inter-établissement qu'au niveau des directeurs, c'est le comité de direction.

Les seules structures horizontales autres sont elles de secteurs particuliers, comme le théâtre, l'audio-visuel. Le fonctionnement du C.E.C. reste vertical, comme une fédération d'établissements, chacun avec sa hiérarchie et sa pyramide de niveaux de décision.

C'est la même proposition qui est faite par une commission réunie en janvier 1976 lors d'un week-end de réflexion organisé par l'association (50 participants environ, usagers et personnel).

"PREMIERE COMMISSION

SECTEUR D'ANIMATION, PROGRAMMATION

Rapporteur : A. DUBOST

Ceci suppose une réorganisation de l'ensemble du fonctionnement du C.E.C. En effet, il serait préférable de compléter le fonctionnement vertical actuel (8 établissements plus les chefs d'établissements et le Directeur Général) par une structure horizontale opérationnelle, avec un budget propre et une équipe responsable."

(Le rapporteur A. Dubost est un enseignant d'histoire-géographie du collège qui dirige le conservatoire de musique et de danse du C.E.C.).

Cette proposition se traduira par la création, sur le modèle de ce qui existe en théâtre et audio-visuel, d'équipes inter-établissements pour les relations publiques, l'accueil centralisé, la programmation enfin. Ces décisions cristallisent beaucoup d'espoirs mais sont aussi très difficilement mises en place ; après d'interminables discussions sur l'emplacement idéal d'un accueil central, dans un bâtiment sans "agora", on s'aperçoit que le personnel y est peu favorable et préfère s'occuper chacun de son secteur propre ; et la programmation commune et ouverte heurte les conceptions culturelles.

Il existe pourtant, au niveau horizontal, une association commune pour l'animation, avec des représentants des usagers de chaque établissement. Par contre, pour le personnel, chaque établissement n'est pas représenté, et les membres sont désignés par catégorie de statut, comme s'il s'agissait d'une commission pour gérer les revendications.... L'intersyndicale du personnel n'existe plus, et les mandants des quatre élus du personnel ne se réunissent pas tous ensemble. Le personnel de statut privé élit deux représentants, le personnel de statut public (c'est vaste) procède de même. Ainsi aucune instance n'est apte, pour le personnel, à réfléchir à une politique commune pour le C.E.C. Seuls les candidats, en quelque sorte cooptés, se rencontrent avec ceux des usagers pour élaborer parfois une plate-forme commune.

Au C.A. de l'association les représentants du personnel sont quatre, ceux des usagers sont sept. Les directeurs de tous les établissements, plus le directeur général sont membres de droit, à titre consultatif (mais ne sont pas privés de parole).

Le groupe des usagers a son leader (qui devient le président de l'association), le groupe des directeurs a son Directeur Général : dans cette structure bicéphale, le personnel a du mal à se déterminer.

F. Un jeu d'alliances et de conflits

Cette structure engendre des groupes de pression, qui interfèrent avec le jeu politique local, les élus locaux étant membres du C.A. de l'association. Dans un premier temps, le personnel du C.E.C. joue le jeu des usagers qui incarnent la volonté démocratique et auto-gestionnaire ; les directeurs eux-mêmes semblent s'effacer devant cette volonté qui semble incontournable. Mais des conflits éclatent parfois. Il peut arriver que certains membres du personnel soient amenés à se retrouver en porte-à-faux vis-à-vis de leur directeur.

Ainsi, le "public-relations" du C.E.C, ayant pris l'initiative d'une coordination horizontale entre établissements, sous forme d'un bulletin intérieur d'information géré par le personnel, remet en cause le rôle de coordination du comité de direction. Il s'allie aux représentants des usagers et s'oppose aux directeurs, qu'il accuse implicitement (voire explicitement) d'être incompetents. A la suite de ce conflit, trois personnes "démissionnent". Le Public Relation en question, le Directeur des 3A et le Directeur général. Les seuls bénéficiaires de cette affaire sont les élus des usagers qui vont pouvoir recruter trois nouveaux cadres : du... C.E.C. à leur convenance.

Ainsi, on passe d'un pouvoir à un autre à l'intérieur du C.E.C. C'est une phase d'autant plus cruciale pour le centre qu'elle s'accompagne d'une mobilisation politique avant les élections de mars 1976, élections partielles pour le conseil municipal d'Yerres, car la moitié des membres de ce conseil ont démissionné. Et les élections partielles sont gagnées par la gauche (ce qui augure du résultat des élections de mars 1977) .

II - L'évolution des relations entre le CES et le CEC dans la période 1975-1977

1. La stabilisation qui s'est opérée peu à peu dans les années 73-75, dans les relations avec le collège, est remise en question par l'arrivée d'un nouveau directeur général, en septembre 1975. Ce nouveau personnage exerce sa fonction dans un style très différent, avec une autorité morale nettement moindre. Tout le montage réalisé par son prédécesseur s'effrite ; il lui est impossible de diriger le centre avec ce mélange de prestige autoritaire et cette bienveillance paternelle qu'avait su trouver Monsieur Estève. Comme le changement de direction coïncide avec le développement du rôle des usagers, le débat sur la politique culturelle, on l'a montré, s'amplifie après 1975, et parmi les thèmes débattus, celui de l'intégration du collège dans le C.E.C. est posé plus largement. Pourquoi ?

Il semble qu'une des raisons essentielles est le nombre, la disponibilité des enseignants. En effet, le C.E.C. manque de personnel d'animation pour faire face à tous les besoins locaux ; il développe son audience, ses activités mais le budget ne suit pas le même développement. Seul le collège bénéficie dès le départ d'un nombre important de postes supplémentaires d'enseignants, attribués au titre de l'intégration. L'enjeu est donc l'utilisation de ces postes.

Du temps du premier Directeur Général, le flou régnait quant au nombre de ces postes et à leur affectation exacte, du moins dans le C.E.C. Ainsi personne n'avait de compte à rendre à personne sauf au Directeur Général qui seul savait.

2. Dans le premier débat sur le sujet, cette question n'apparaît pas encore clairement, mais le problème est bien posé : le C.E.C. a besoin de cadres qui puissent participer aux animations, il voudrait que les enseignants aident... On doit déjà pressentir que les enseignants "pourraient" éventuellement affecter une partie de leurs moyens supplémentaires au C.E.C. (ils le font déjà en partie, puisque plusieurs professeurs animent des clubs, le conservatoire, etc...).

Or les postes supplémentaires attribués au C.E.C. ont presque tous été affectés à l'organisation des ateliers du collège ou à des améliorations de la pratique pédagogique (tutorat, enseignement audio-visuel...). C'est pourquoi les enseignants répondent aux demandes des animateurs : "pas de temps pour vous aider davantage".

"INTEGRATION DU C.E.S. DANS LE C.E.C.

Il ressort que les professeurs du C.E.S. manquent de temps pour participer aux animations du C.E.C. Intégration signifie arrêt de la vie familiale.

Ex. Dans le domaine musical les animateurs et les professeurs ne coordonnent pas leurs actions sur le plan pédagogique : les uns interviennent dans le primaire, les autres dans le secondaire, sans qu'il y ait forcément une continuité.

Les services actuels des professeurs ne permettent pas l'intégration. Ce n'est pas comme à Grenoble où le 15 + 9 est pratique ; il y a donc dans le service des professeurs 9 heures qui ne sont pas des heures d'enseignement, cela n'existe pas à Budé.

Manque de coordination pédagogique dans le C.E.S. Il n'y a pas, non plus, de répercussion au C.E.S. des décisions prises en C.D."

C. R. du week-end de Janvier 1976.

Mais, le principal intérêt de ce texte réside dans le fait que l'intégration du collège dans le C.E.C. se résume à ce que les enseignants viennent "participer aux animations du C.E.C".

La dernière phrase de ce texte atteste du changement fondamental survenu à la direction du C.E.C. : l'animation de la vie pédagogique du collège était jusque-là assurée activement par le Directeur Général. Le nouveau venu au contraire ne le fait plus ; la principale du collège, qui n'est pas habituée à exercer cette tâche, ne relaye pas même l'information. Le collège se trouve ainsi à l'écart, sauf pour certaines réunions où le Directeur Général Mr Boy vient réclamer au collège de rendre des heures, par exemple, le 13 janvier 1976, lors d'une Assemblée générale des enseignants, qui reprend les thèmes du débat du week-end.

" . INTEGRATION

Le caractère spécifique du C.E.S., c'est d'être intégré au C.E.C.

A ce titre, il y a eu une dotation supplémentaire de moyens (personnels - matériel). Ces moyens servent davantage à une amélioration des conditions de l'enseignement qu'à une amélioration de l'intégration au C.E.C.

Ces moyens n'ont cependant pas augmenté depuis que le statut d'établissement expérimental a été accordé au C.E.S. G. Budé. Il faudrait exiger de l'académie qu'elle cesse de considérer le C.E.S. G. Budé comme un C.E.S. traditionnel malgré son statut expérimental.

Elargir l'intégration aura des incidences sur le service des professeurs. Les professeurs iront travailler au C.E.C. s'ils en ont la possibilité matérielle (heures à donner).

Le problème de la redéfinition du service des professeurs est soulevé de nouveau : il s'agirait pour tous les professeurs, quel que soit leur grade, d'avoir par exemple : 15 h. d'enseignement + 9 h. de présence effective.

L'idée de décharge d'heures de cours ne semble pas satisfaisante si elle n'est pas accompagnée de l'engagement de consacrer ces heures de décharge à un travail d'équipe sur un projet précis et des objectifs définis en une proposition pouvant servir de base de travail commun au C.E.S. et C.E.C.

La proposition de M. BOY : faire passer les effectifs des classes de 20 à 24 élèves pour récupérer des heures de professeurs - n'a pas été retenue du moins pour l'année scolaire 1976-77 et il faut rappeler qu'un effectif de 24 ne permet pas un dédoublement des classes pour certaines matières (lettres, langues, math.).

Ce qui paraît le plus important c'est d'aménager dans l'emploi du temps des professeurs des heures libres communes pour ceux qui désirent travailler ensemble et avec le C.E.C.

Problème de volontariat : il faudrait que les professeurs demandant un poste au C.E.S. se prononcent sur leurs intentions : veulent-ils un horaire traditionnel ou acceptent-ils de se consacrer à l'expérience au-delà de l'horaire statutaire. Beaucoup des membres actuels du personnel passent ici bien plus que les 15 h. + 9 h. de Grenoble, système qui n'est peut-être pas à recopier "au carbone".

Il serait intéressant et important de s'informer sur les réalisations et la vie des autres établissements expérimentaux en France et à l'étranger."

C. R. de l'Assemblée des enseignants
du 13/01/76

L'idée de la redéfinition du service des enseignants n'est pas acceptée, ils se contentent de demander des plages de concertation, incluses dans leur emploi du temps, pour ceux qui sont volontaires (à la différence de Grenoble, les enseignants d'Yverres ne sont pas tous volontaires).

3. Dans le C.R. de cette A.G. les deux points à l'ordre du jour sont :
- les ateliers
 - l'intégration.

On est donc entré dans une nouvelle, logique, où ce qui se fait dans le collège ne concerne plus l'intégration ; l'action d'initiation culturelle réalisée dans les ateliers n'est plus considérée comme une action de développement culturel ; au contraire on y voit un détournement de moyens au profit "d'une amélioration des conditions de l'enseignement".

L'intégration est bien conçue comme un simple échange de prestations "élargir l'intégration aura des incidences sur le service des professeurs : ils iront travailler au C.E.C. s'ils en ont la possibilité matérielle". Ceci confirme aussi que le C.E.S. n'est plus partie intégrante du C.E.C. Pendant deux ans le deuxième Directeur général va s'acharner à réclamer que le collège rétrocède des heures au C.E.C, et cela en acceptant d'augmenter les effectifs des classes (de fait cet effectif augmente en raison de la hausse démographique qui ne s'accompagne pas de moyens correspondants. La dotation attribuée au titre de l'intégration sert à éponger ce surplus d'élèves).

Le collège, ce qui s'y passe, la rénovation des pratiques et de la vie scolaire ne concernent plus la direction du C.E.C. (ni les animateurs de l'association des usagers) ; cela ne fait plus partie des missions du C.E.C. ; le C.E.C. se conçoit désormais comme un Centre Social et Culturel, non plus comme un Centre d'Education et de Culture.

On retrouve la même évolution dans les textes qui émanent du collège lui-même :

"Bénéficiant de moyens plus importants en raison de son intégration, le C.E.S. Guillaume BUDE a poursuivi en fait une recherche pédagogique".

Juin 1976

Et le collège limite sa mission à ce qui se fait dans l'école, ignorant tout des intentions d'ouverture, de décroisement...

"Formation, enrichissement, épanouissement des jeunes à l'école et par l'école.

Pour ce faire : désir d'ouverture de l'école sur le monde extérieur par les moyens des mass média, par la création d'ateliers, par l'intervention d'une auto-discipline nuancée, par le travail à petits effectifs."

Les autres établissements du C.E.C. ont disparu de l'environnement du collègue, ils se fondent dans un monde extérieur qu'on "désire" découvrir... N'importe quel collègue non intégré pourrait définir la même expérience. Le C.E.C. ne sert plus qu'à avoir des moyens. On conçoit que dans cette optique le C.E.C. se sente "grugé" et ressente l'opération comme un véritable détournement de moyens.

Dans les pages suivantes de ce rapport le discours reste le même : les ateliers sont définis en 22 lignes, mais les mots "C.E.C", "culture", n'y figurent pas.

Par contre, l'intégration est à nouveau citée dans le paragraphe "méthodes audio-visuelles", comme un moyen d'avoir un équipement important !

4. Un débat général, le même qu'en 1976, reprend en février-mars 1977. Plusieurs textes sont rédigés.

a) "L'association" pousse à fond pour un changement d'orientation, et maintenant sans cacher que c'est un véritable tournant qui est demandé :

"Mais on a reproché et on peut à juste titre reprocher au C.E.C.

1 - de s'être à l'excès replié sur lui-même "géographiquement" : à l'exception des actions en milieu scolaire, tout s'est passé dans les murs du C.E.C.

2 - de s'être trop exclusivement intéressé (dans sa remise en question de l'animation-éducation-création) au monde de l'école, des enfants et des enseignants

3 - de ne pas se sentir très concerné par la vie associative et de ne pas l'avoir beaucoup favorisée.

La seule réponse conséquente et cohérente d'animation culturelle a été celle de l'animation scolaire. Et ce n'est pas un hasard si aujourd'hui une bonne partie des énergies de l'établissement passe dans ce projet. Nul ne peut mettre en question le travail fait dans ce secteur. Mais cette réponse nous semble parcellaire car est-ce vraiment la vocation du C.E.C., subventionné en grande partie par les habitants ? N'est-ce pas pallier aux carences de l'Education Nationale (exception faite du C.E.S. Guillaume Budé) ? Certes les habitants de Yerres et de Crosne qui ont des enfants participent aux animations en sont très satisfaits mais, encore une fois, est-ce vraiment répondre à la vocation du C.E.C. ? Notre champ d'action de doit-il pas être plus global ? Ne devrions-nous pas demander à l'Education Nationale de considérer davantage ce travail en aidant cette activité, soit, en subventionnant, soit en mettant des animateurs supplémentaires à la disposition du C.E.C. Sans compter que si la demande grandit il sera nécessaire d'employer un personnel plus nombreux... Sur ce sujet nous touchons un point des plus importants qui consiste à définir l'intervention de l'animateur. L'animateur est-il un professeur qui enseigne son savoir, ou est-il un trait d'union entre les demandeurs et les spécialistes capables de répondre à cette demande ?

L'animation scolaire fait un travail en profondeur dans la mesure où elle s'adresse aux générations de demain, mais est-ce notre vocation ou celle de l'Education Nationale ? Si cette stratégie culturelle a été retenue c'est parce qu'elle a été la seule proposition de politique culturelle cohérente au C.E.C."

Or, ce discours est erroné ; en effet les animations scolaires en primaire n'ont jamais fonctionné sur le budget du C.E.C. ; elles bénéficient de budgets particuliers, subventionnés par les municipalités, qui n'entrent pas dans la subvention C.E.C.

D'autre part au collège Budé il existe certes des "ateliers", qui sont une tentative d'action culturelle systématique en direction des élèves, mais ils fonctionnent presque uniquement grâce aux postes donnés par l'Education Nationale (quelques rares ateliers sont encore encadrés par des animateurs C.E.C).

Et l'Education Nationale fournit en outre une subvention importante au C.E.C. qui ne revient pas au collège... Il est assez curieux de voir dans le même texte demander à l'E.N. de fournir davantage d'animateurs tout en contestant la capacité d'un enseignant à faire autre chose que "transmettre son savoir"... Texte très significatif donc de la polarisation du débat sur le rôle des enseignants et de l'ambiguïté des demandes...

Les usagers dénoncent dans le C.E.C. un manque de politique culturelle, de projet global, ne voient dans les actions menées que de la dispersion et de la concurrence entre établissements... et à la place ils proposent leur orientation "aller vers le Yerrois moyen", à grand renfort de citations de F. Jeanson.

"Mais pour que la population vienne dans un "temple de la culture", il faut d'abord "aller vers elle". Ceci peut se faire de deux façons : aller concrètement sur "son terrain" vers les associations, dans les quartiers, et l'accueillir dans l'établissement, le faire venir au C.E.C. en lui proposant des activités pouvant "l'intéresser". Certes, cela est subjectif mais le concept de culture n'est-il pas un concept subjectif ?"

b) Le directeur général développe largement son point de vue (cf. supra). Il explique le détournement des moyens du C.E.C. par le souci "d'assurer plus efficacement l'orientation des élèves" du collège. (Or, on a vu que dans les années de mise en place de l'expérience les thèmes de l'orientation, de l'échec ou de la réussite scolaire étaient absents du discours et des préoccupations). Mais en 1977, pour un proviseur, il ne pouvait sans doute pas y avoir d'autre motivation pour une expérience pédagogique.

"La notion de liaison entre le C.E.S. et les autres établissements du C.E.C. : on a dit parfois de cette "charnière" qu'elle était certainement, entre toutes, la plus délicate, notamment en raison de la nature du C.E.S. qui, pour une bonne part, doit satisfaire à des normes qui n'ont pas leur origine dans l'établissement. Etablissement d'enseignement de premier cycle, le C.E.S. doit à ce titre assurer le plus efficacement possible l'orientation de ses élèves après la 5ème et après la 3ème ; c'est là une fonction qu'il ne peut négliger sous peine de courir à sa perte.

C'est certainement ce souci qui a provoqué la mise en place de structures pédagogiques améliorant de manière considérable, par rapport aux normes traditionnelles, les conditions d'enseignement : les postes supplémentaires attribués initialement en raison de l'appartenance de G. Budé à un ensemble intégré ont permis d'alléger notablement les effectifs des classes ou des groupes pour les ateliers. On pourrait à nouveau s'interroger sur les incidences que serait susceptible d'avoir, quant à l'efficacité obtenue sur le plan de l'enseignement, une augmentation raisonnée de l'effectif admis dans chaque classe ou chaque groupe. Peut-être s'agit-il de rechercher un équilibre permettant à la fois de conserver des conditions satisfaisantes au plan pédagogique et d'améliorer les liaisons entre le C.E.S. et les autres établissements du C.E.C. Dans les modalités actuelles de leur fonctionnement, ceux-ci sont des demandeurs de l'intervention du personnel enseignant : c'est vrai pour la bibliothèque, pour les 3A, pour le Conservatoire, pour la MPT.

Au-delà de cette question importante de répartition des effectifs d'élèves, ceci pose certainement le vaste et délicat problème du service des professeurs dans un établissement particulier comme l'est le C.E.S. G. Budé. Actuellement, des décharges de service sont attribuées à un nombre relativement restreint de professeurs, pour un nombre d'heures qui représente en général une part peu importante de l'horaire hebdomadaire. Serait-il possible - et opportun - de constituer des services d'enseignement réservant à l'animation une fraction plus importante et susceptibles d'être proposés comme une option en alternative avec un service "traditionnel" ne comportant que des heures d'enseignement ?"

M. Boy, 1977

c) Le directeur du conservatoire, enseignant-musicien se sent obligé de rappeler les conceptions d'origine ; il explique quels rapports existent entre l'animation et l'éducation, que ces deux notions ne peuvent ni être dissociées, ni opposées (texte assez long en annexe...). Son argumentation n'est guère entendue.

d) Les enseignants, que l'on réclame comme animateurs, perçoivent pourtant les contradictions de cette demande : s'ils font des animations, ils se sentent ignorés par l'établissement du C.E.C. qui pilote ces actions :

"Faisant depuis quatre ans (avec Jean Féron) une animation sur le livre pour enfants dans les classes primaires de Yerres, j'aimerais en tirer quelques conclusions.

Depuis le début, je n'ai de comptes à rendre qu'à Madame Brachet, directrice de la bibliothèque, et je n'ai jamais été convoqué à la moindre réunion du C.E.C. qui définirait la politique des animations, qui échangerait les expériences des divers animateurs et qui me demanderait mon avis à partir du travail que j'ai fait.

De même, je n'ai pas été convoqué aux réunions que les animateurs ont eues avec les enseignants du primaire pour définir les demandes de ces derniers.

Par ailleurs, nous avons organisé (Jean Féron et moi-même) l'année dernière une exposition à la bibliothèque publique sur le travail d'animation mené durant l'année. Cette exposition est restée complètement ignorée des instances du C.E.C.

Tous ces faits m'amènent à poser la question de fond suivante : les enseignants du C.E.S. participant aux actions du C.E.C. sont-ils des bouche-trous, des exécutants, des faire-valoir ou bien ont-ils voix au chapitre dans la définition de la politique culturelle comme les autres animateurs et dans ce cas à travers quelles instances ?"

Paul Lidsky

Le point de vue de ces enseignants quant à la politique du C.E.C. est aussi formulé comme un reproche ; en somme chaque établissement reproche à l'autre de l'ignorer, de ne pas le prendre en compte.

"Si en effet la politique culturelle du C.E.C. tenait davantage compte de la présence de 800 élèves de 11 à 15 ans, beaucoup de professeurs du C.E.S. pourraient participer aux activités du C.E.C. sans que cela ne se traduise par une augmentation des effectifs des classes.

Si, par exemple, la politique théâtrale du C.E.C. prenait en considération la présence de pré-adolescents et d'adolescents et faisait venir des spectacles et des acteurs en direction de ce public, si des films pouvaient être régulièrement projetés dans une salle prévue à cet effet, si des expositions s'adressaient davantage à ce public, des enseignants pourraient en contrepartie travailler au C.E.C. sans que cela ne se traduise par une dégradation des conditions de travail pour eux et pour les élèves.

L'intégration fonctionnant dans les deux sens amènerait certainement une productivité plus grande des deux secteurs.

Or, aujourd'hui, si on interroge les élèves de 3ème, on s'aperçoit qu'une majorité n'a vu aucune pièce de théâtre durant sa scolarité, n'a assisté qu'à très peu de spectacles et n'a pas profité des avantages culturels du C.E.C.

Il serait grave que le C.E.C, sous prétexte de recherche de la qualité, néglige ce vaste public potentiel des élèves car, c'est à travers ces jeunes notamment qu'on peut toucher un public adulte qui ne fréquente pas le C.E.C.

Qui, en effet, habite dans les quartiers sinon les parents des élèves du C.E.S. ?

Ne pas voir qu'un travail en profondeur en direction des élèves du C.E.S. - loin de nuire à une intervention sur les quartiers - en est, au contraire, une des meilleures conditions préalables, que les élèves du C.E.S. pourraient être les meilleurs ambassadeurs du C.E.C. sur les quartiers (pourquoi ne pas présenter dans les quartiers les films, montages, piécettes de théâtre et de marionnettes réalisés par les élèves ?) constitue, à mon avis, une analyse erronée."

P. Lidsky regrette que le secteur culturel du C.E.C. (les 3A) se désintéresse du collège, des élèves, de ce public potentiel, et n'ait aucune politique d'initiation des jeunes à des formes d'expression comme le théâtre ; il traduit là un sentiment partagé par l'ensemble des enseignants de Budé.

C'est ce que manifeste le texte de l'intersyndicale, élaboré toujours pour le même débat (et qui reprend par ailleurs les thèmes et le vocabulaire des leaders des usagers : décentralisation, quartiers, vécu social...).

" L'expérience devrait même conduire à la Commission d'un collectif professeurs/élèves pour l'animation culturelle, dans les quartiers par exemple.

Cette notion de travail collectif est d'ailleurs revenue plusieurs fois au cours de l'A.G. et est un point important du débat.

Les 3A pourraient être une structure intégrante entre le C.E.S. et le C.E.C., ce qu'ils n'ont pas été jusqu'à présent.

Il faut que la ligne d'action :

1. tienne compte du public potentiel que sont les parents d'élèves du C.E.S.
2. organise une décentralisation des activités dans les quartiers
3. réponde aux demandes d'un public jeune et scolaire
4. tienne compte du vécu social des gens.

Ces propositions ont été ensuite soumises au vote de l'A.G., dont les résultats sont : 38 voix pour, 0 voix contre, 9 abstentions ; ces propositions devront être portées à la connaissance et soumises au vote du Conseil d'Administration du C.E.C., afin qu'elles prennent valeur de décisions."

L'amertume des enseignants s'explique aussi par l'échec de la commission commune de programmation, en laquelle ils avaient fondé beaucoup d'espoir. Certains enseignants, intéressés par le théâtre, par exemple, avaient renoncé à maintenir leur demande de mutation au moment de la création de cette commission. L'échec en est dû au refus fondamental du secteur culturel de partager avec d'autres la programmation, qui leur paraît être de leur domaine propre.

e) Le grand débat a lieu le 24 mars 1977, exceptionnellement sur le temps de travail du collège : cours et ateliers sont suspendus à la demande du directeur général. A cette occasion un sondage a été réalisé auprès des élèves du collège pour connaître leur taux de participation aux activités du C.E.C. et leur façon de percevoir l'intégration. Les résultats sont assez faibles en ce qui concerne les activités, par contre les élus apprécient les lieux comme foyers de sympathie et de rencontres ; de même ils reconnaissent que l'intégration au C.E.C. amène une plus grande ouverture du collège, ce dont ils bénéficient.

Les observations de l'intersyndicale sont acceptées par l'ensemble des enseignants, qui proposent trois mesures pour une meilleure intégration :

- "- la création d'un coordinateur au C.E.S., pour que les uns soient informés à tout moment de ce que font les autres, et la mise en place de véritables bilans d'ateliers ;
- la redéfinition du service des professeurs de manière à harmoniser leurs temps et donc leurs façons de travailler (interventions de Michèle LAURENT et de Jean FERON). Jean Féron propose alors un alignement de tous sur les 18 heures des certifiés ;
- la modification des structures internes du C.E.S. : et c'est là le point le plus important. A la suite d'interventions diverses, de Jean Féron en particulier, on en arrive à penser qu'il ne faut pas hésiter à remettre en cause non seulement le groupe-classe mais aussi l'atelier, qui pour l'instant demeure trop souvent un cadre juxtaposé au cours dit traditionnel, donnant lieu à un travail finalement de type individuel et morcelé. Pour remédier à ce constat paradoxal, il est proposé de définir comme nouvelle structure de travail un groupe autonome d'élèves

lié à un groupe de professeurs, le tout formant comme des cellules vivantes. Jean Féron à ce propos envisage de faire un projet qui comporterait la réunion d'un capital horaire pour ce collectif par exemple 62 heures professeurs, pour 40 élèves.

Seul, le premier point sera réellement mis en pratique (les deux suivants n'ont sans doute pas été soumis au Conseil d'Administration du collège).

On voit qu'un débat sur l'intégration peut être lourd de conséquences pour le collège ; en effet, il faut bien reconnaître que le système expérimental mis en place en 1970 avec "les ateliers" n'a plus grand rapport avec les autres secteurs du C.E.C. ; les ateliers fonctionnent de plus en plus, au sein du seul collège, et seule une partie des enseignants a le souci de l'ouverture sur le domaine de l'animation culturelle.

"- Le problème qui se pose alors est celui de l'adhésion ou non de tous les professeurs à ce type de projet, et celui de leur volonté de changer leur mentalité et leurs habitudes de travail. Plusieurs personnes soulignent que, de toutes façons, il y a dès maintenant au sein du C.E.S. deux aspects d'organisation du travail. Certains professeurs s'efforcent déjà de travailler en équipes élargies (par exemple sur plusieurs ateliers regroupant un thème) et en collaboration plus ou moins étroite avec le C.E.C. Pour essayer de résoudre ce problème de participation individuelle, il est proposé de distinguer deux "secteurs" dans le C.E.S., dans la mesure où cela se révélera possible dans la pratique. Une étude est prévue à cet effet par une commission. Un vote a néanmoins eu lieu sur la position de principe : 30 voix pour, 11 contre, 7 abstentions.

Ces deux secteurs seraient :

1. un secteur expérimental comme il existe actuellement (avec cours et ateliers séparés) ;
2. un autre secteur expérimental par petits groupes, qui se donneraient une tâche commune et seraient chargés d'une animation au niveau du C.E.C. (ce qui nécessite des moyens)."

On assiste là au début d'une nouvelle phase, qui durera jusqu'en 1983 : le collège admet que le système des ateliers n'est plus vraiment défendable du point de vue de l'intégration. Il est devenu routinier, il n'intéresse plus les animateurs, qui s'en retirent parfois avec éclat pour ne plus le cautionner. A vouloir faire une expérience globale, les initiateurs des ateliers se sont un peu épuisés, à vouloir entraîner tous les collègues, tous les élèves, dans des pratiques culturelles bientôt lâchées par les animateurs du C.E.C.

Mais pour s'opposer aux demandes du directeur général, qui voudrait que "le collège rende des heures au C.E.C", les enseignants continuent d'argumenter sur le caractère culturel et intégrateur du système des ateliers, sur les possibilités d'amélioration en ce sens, en tout cas :

"Certains ateliers sont sclérosés et ne répondent plus à leur objectif d'ouverture sur le monde. Ne serait-ce pas un moyen de remédier à ce problème que de travailler avec le C.E.C. dans les ateliers ? Par une concertation, par discipline ou interdisciplinaire" (MICHELON).

Mais certains n'hésitent pas à présenter l'organisation pédagogique du C.E.S. comme un "avantage acquis".

"Je pense qu'il est souhaitable à la fois de lutter pour la conservation des conquêtes du C.E.S. et pour une meilleure participation des enseignants du C.E.S. au C.E.C."

Cela aussi sera une constante pour les années ultérieures : ni les parents d'élèves, ni les enseignants n'accepteront de réorganisation qui supposerait une plus grande rigueur dans l'affectation de ces moyens, une plus grande maîtrise de leur utilisation par le C.E.C. lui-même.

En conclusion, de 1973 à 1977, le collège s'est éloigné des autres établissements du C.E.C, à la fois parce qu'il se consacre davantage à sa fonction d'enseignement et parce que l'action culturelle s'oriente davantage sur l'extérieur, les quartiers, la région, que sur le milieu scolaire.

Le débat très vaste des années 1976-77 a provoqué un raidissement, un blocage du collège qui s'est senti accusé, menacé d'avoir à rendre des moyens ; ce blocage amène un refus de toute évolution, une méfiance envers tout changement ; le collège s'isole comme une "forteresse assiégée" et son discours devient purement défensif.

ANNEXE

"II nous est déjà arrivé d'en mettre quelques-uns au courant sur le théâtre des opérations"

Général MASSU - Alger, 2 février 1961

CONCERTATION EXPERIENCE THEATRE EN 4ème C.E.S. BUDE

Présents : - Christine BERLIOZ
- Jean FERON
- Nicole SCHNEEGANS
- Joëlle SEGERER
- Alexis TIKOVOI

Nous tâchons désormais de faire déboucher notre réflexion sur la prospective.

- 1°) Organisation d'un week-end "au vert" réunissant tous les élèves et professeurs ayant participé à l'animation théâtre en 4ème durant le premier semestre. Date envisagée : vendredi 1er, samedi 2 mars.
- 2°) Dans le cadre de l'expérimentation qui va être mise en place pour cinq ans, nécessité de prévoir un secteur théâtre : un atelier théâtre par groupe, animation, recherche, concertation.
- 3°) Conséquence du point 2. Nécessité d'une collaboration enseignants - trois A, pour la mise au point d'une programmation théâtrale à l'intention des élèves et dans leurs horaires.
- 4°) Implication des enseignants du C.E.S. dans le travail théâtral des 3 A. Diverses possibilités : atelier de formation, lectures-spectacles, etc.
- 5°) Théâtre - animation - pédagogie.

- Nécessité d'approfondir nos réflexions sur les finalités de l'animation théâtrale. Fonction artistique subsidiaire.
Fonction "socialisante" essentielle : possibilité d'exprimer, en les jouant, les conflits.
Possibilité d'insertion de tous. Connaissance de soi, écoute de l'autre. Déblocage.

- Le temps actuellement imparti à ces activités (1 h. de cours ou 1 h. 30 d'atelier) est mal distribué. Il serait plus avantageux de disposer d'ateliers plus "techniques" (1 h.) en 6ème - 5ème, et d'ateliers de création (2 h.) en 4ème - 3ème : écriture, montage, composition, textes d'auteurs.

- Questions : comment tenir compte de l'extrême variété des groupes ? L'institutionnalisation d'activités est-elle avantageuse ou stérilisante ? Peut-il être utile de réunir des comptes rendus d'expériences provenant de l'établissement et d'ailleurs ? Quel usage en faire ? Comment peut s'insérer l'animateur dans la relation pédagogique ? Par rapport aux élèves, aux professeurs. Faut-il renouveler et approfondir l'actuelle expérience en 4ème, ou la transformer ? Doit-on travailler sur un niveau ou mettre en place un système optionnel par classe.

Quatrième Partie

Le C.E.C., centre intégré ou "Centre d'action culturelle" ?

1977-1983

I - 1977-1980 - "Chacun de son côté"

Le Culturel diverge de l'Educatif

Dans cette période la rupture s'accroît, non seulement entre le collège et les autres établissements, mais entre ces derniers mêmes, qui définissent leur rôle spécifique d'une façon plus nette et plus ambitieuse, s'alliant au besoin avec l'un ou l'autre en fonction des projets ou de la conjoncture.

Et cette rupture, déjà engagée au niveau du collège, est due aussi au changement de personnes à la direction du C.E.C. : une nouvelle principale au collège, une nouvelle direction aux 3A, en 1977 ; un nouveau directeur général en 1978, et enfin un directeur à la MPT en 1978.

Le recrutement est fait par l'association et par le syndicat intercommunal (la ville d'Yverres joue un rôle prépondérant, et sa municipalité est à direction socialiste depuis mars 1977), sauf pour le collège : le système de l'E.N. ne permet pas que "le local" intervienne sur les nominations.

A. Le collège : ayant refusé de "rendre des moyens" et d'organiser la séparation proposée (en mai 1977), ses structures restent sans changement. L'emploi du temps comporte des cours (environ 20 h. / semaine) et des ateliers (6 heures / semaine). Cela amène chaque élève à pratiquer quatre ateliers, par groupes de 15 à 18 environ. On peut donc estimer à environ 50 x 4 le nombre des ateliers qui existent chaque semaine. Ces ateliers durent un trimestre et sont éventuellement modifiés le trimestre suivant. Le système est lourd car il concerne toutes les classes de tous les niveaux ; les enseignants se répartissent à leur gré sur divers niveaux. Ce sont les professeurs principaux qui distribuent les élèves en ateliers, selon leurs demandes. Mais il est très difficile à coordonner. Des enseignants participent à divers projets, à divers "secteurs" d'animation plus ou moins organisés ; d'autres ne participent à rien de collectif et ne font rien pour informer qui que ce soit de leurs activités. Le "coordinateur" (enseignant) élu en juin 1977 voudrait à la fois développer l'information réciproque et mieux coordonner les ateliers avec l'animation du C.E.C. Cette tâche difficile devient rapidement impossible en raison de tensions survenues entre la nouvelle principale et les enseignants. Le coordinateur démissionne et ne sera pas remplacé. Dans ce contexte, les années 1977 et suivantes sont marquées par un déclin des tentatives générales d'ouverture et d'intégration... Les enseignants, préoccupés par l'application de la réforme Haby et le nouveau style de direction du collège, se mobilisent davantage sur des questions de fonctionnement interne du collège. Ceux qui continuent à "faire de l'animation" (avec des décharges de service) se coupent de plus en plus du collège, ne participent plus à ses réunions, s'en désintéressent, se spécialisent comme animateur d'un secteur particulier : poésie, musique, audio-visuel (le secteur théâtre décline après le départ de l'animateur théâtre des 3A qui n'est pas remplacé).

En juin 1978 le C.E.C. présente un rapport d'activité (pour la première fois, à notre connaissance), à l'initiative du nouveau directeur des 3A. Chaque établissement se définit, sur une page :

- le collège se présente comme un établissement d'enseignement qui est intégré dans le C.E.C. et poursuit une expérience, en liaison avec le C.I.E.P. de Sèvres (définie comme une structure différente de l'emploi du temps).

Ainsi, les deux choses sont séparées ; selon la principale "l'intégration consiste en échanges de services, de locaux, d'équipements entre le C.E.C. et le collège :

- des professeurs animent des activités au conservatoire, à la MPT, à la Bibliothèque (50 heures hebdomadaires) ;
- du personnel du C.E.C. intervient dans les activités du collège : théâtre, audio-visuel, techniques artisanales (pour 26 heures hebdomadaires).

Les élèves ont participé à des activités "intégrées", par exemple sur le thème du vieillissement, ils ont rencontré des personnes âgées, vu une exposition, un film".

B. Au même moment, dans ce rapport, le C.E.C. dans son ensemble est défini comme un centre d'action culturelle :

"Le C.E.C. fait partie du mouvement de décentralisation artistique qui compte 81 établissements en France : Centres Dramatiques, Maisons de la Culture, Centres d'Action Culturelle.

SA MISSION : être un lieu de rencontres, d'animation, de diffusion ; rendre accessibles les oeuvres du patrimoine culturel et principalement celles de notre temps ; permettre aux individus de mieux se situer dans la société et de développer leurs virtualités créatrices."

Ceci s'explique par le dynamisme de la nouvelle équipe qui dirige "les 3A" et s'exprime au nom de l'ensemble du C.E.C. Les missions définies sont dans les termes mêmes des propositions du rapport "Piaux" de 1976 au Ministère de la Culture. Cette volonté de voir dans le C.E.C. une volonté essentiellement culturelle se manifeste encore plus nettement en 1978, au moment de choisir un nouveau directeur général pour le centre intégré. Jusque-là ce poste était pourvu par l'Education Nationale qui nommait là un proviseur et assurait son salaire. En 1978, le directeur des 3A cherche à obtenir ce poste, ce qui reviendrait donc à un certain désengagement du M.E.N. La municipalité d'Yerres craint un retrait financier du M.E.N., retrait envisagé depuis plusieurs années déjà, à l'occasion de diverses crises budgétaires. La municipalité (dont le maire socialiste est un ancien responsable de la FCPE du collège) insiste donc pour que le poste de directeur général reste à un proviseur ; il y a peu de candidatures. Une directrice est nommée, qui devrait garantir un fonctionnement intégrant "l'Educatif et le Culturel" conformément au titre C.E.C. Ses convictions s'avèreront vite trop floues pour résister aux ambitions et à la force de persuasion du directeur 3 A. Dans ses options personnelles elle est plus intéressée par l'action culturelle que par l'éducation, la liaison entre les deux domaines ne la passionne pas ; elle a choisi cette nouvelle fonction pour quitter les établissements scolaires et les problèmes d'élèves.

Ainsi, chaque établissement du C.E.C. privilégie de plus en plus sa mission spécifique ; les 3A vont jusqu'à placer la leur "au-dessus" des missions des autres. En particulier le "socio-culturel" est nettement considéré comme inférieur (1). L'intégration reste cependant présente dans

(1) C'est l'argument développé par l'équipe des 3A lors d'une réunion avec les conseillers municipaux communistes de la ville d'Yerres, au nom de la lutte contre la politique basiste et socio-culturelle des socialistes (en mai ou juin 1978).

les discours du C.E.C., car il faut préserver les moyens du C.E.C. venus des trois ministères, qui sont tout à fait exceptionnels et dus à son caractère de "centre intégré" expérimental. Nul ne peut donc contester complètement l'intégration ; aussi on s'excuse de ne pas pouvoir vraiment la pratiquer, pour des raisons budgétaires. Les établissements du C.E.C. pourraient oeuvrer ensemble, s'il y avait des finances. C'est un argument faux et dangereux. En effet, il est faux, puisque l'Education Nationale fournit environ 50 millions au C.E.C, la Jeunesse et les Sports, millions qui sont des subventions tout à fait exceptionnelles.

D'autre part c'est un argument dangereux, puisqu'il revient à dire que l'intégration est à faire "en plus", s'ajoutant aux missions propres de chaque établissement, et donc qu'elle coûte cher : c'est tout à fait contraire à l'argumentation des fondateurs du C.E.C. ; ce thème du coût plus élevé est bien entendu par les administrations de tutelle qui n'en démordront plus, ce qui revient à établir une réputation aux centres intégrés qui est en grande partie à l'origine de leurs difficultés ultérieures.

Ce texte de 1978 constate que "sportifs, musiciens, élèves, lecteurs, spectateurs, praticiens des ateliers, pourraient oeuvrer ensemble à des projets communs au lieu de vivre les uns à côté des autres".

C - Pourtant à la réunion des directeurs, les "anciens" essaient de convaincre les "nouveaux". Le directeur du conservatoire (ancien enseignant du collège) explique quels étaient les objectifs initiaux du centre intégré et de l'expérience du collège :

"On rappelle l'origine des ateliers qui est une remise en question de l'école traditionnelle, du cours qui est discours "sur..." pouvant être remplacé par une pratique.

L'enseignant ne veut plus se borner à transmettre des connaissances. Il veut que l'élève se forme, s'informe, qu'il apprenne la liberté, qu'il soit créatif, que l'enseignement soit ouvert sur la vie et sur la ville. D'où l'idée de l'optionnalité, chaque enfant ne s'exprimant pas de façon identique.

De 1968 à 1972, on a vu des résultats positifs, malgré les limites et les risques (horaires qui restent rigides - nécessité de transmettre des connaissances - risque de déresponsabilisation de l'enseignant).

Points négatifs : il a manqué à cette expérience un responsable du continu et de la doctrine. Les recherches ont été dispersées, certains ateliers se sont éloignés des intentions d'origine et sont devenus formels. Par ailleurs, les enseignants nommés à BUDE n'étant pas tous volontaires, leur intérêt pour la recherche pédagogique est très variable.

Il est important que la recherche soit collective, et qu'elle ne soit pas coupée des autres chercheurs de l'extérieur".

Cette action pédagogique ouverte sur la créativité, la formation, l'information est donc une action culturelle, qui devrait être considérée comme telle par les animateurs. Mais ceux-ci rétorquent :

"Les établissements du C.E.C. ont chacun un profil et des missions propres qui ne se réduisent pas à l'intégration avec le C.E.S."

et croient même pouvoir affirmer que "l'intégration" leur porte tort :

"Un membre du Comité de Direction constate que tous les établissements du C.E.C. ont chacun moins de moyens que s'ils n'étaient pas intégrés, sauf le C.E.S. qui lui en a plus que s'il était un C.E.S. traditionnel."

Selon ce raisonnement (erroné on l'a vu) l'intégration ne profiterait qu'au collègue.

Les autres établissements qui sont sollicités pour mener des actions pour les élèves, y sont donc très réticents, au nom de leur mission propre. Ils feront pourtant un effort :

"II serait très négatif pour le C.E.C, à cause des raisons budgétaires et de personnel, de tourner le dos au C.E.S. et de ne se préoccuper que de son développement régional".

En effet, la subvention de l'E.N. est intégralement utilisée par les établissements du C.E.C. (sauf le C.E.S. !) .

"Le Comité de Direction a le sentiment qu'aucune solution miracle ne peut être trouvée facilement, mais que les perspectives d'avenir sont bonnes pour que les personnels du C.E.S. et ceux du C.E.C. puissent élaborer ensemble, au cours de l'hiver, une réflexion globale qui permette un nouveau départ pour la rentrée 1979 pour l'expérience du collègue, et pour l'intégration ; ceci n'empêchant pas les deux structures d'entamer dès le printemps une collaboration d'un type nouveau sur des actions précises."

Le C.E.C. ne peut donc pas ignorer la présence du collègue. La question posée "le C.E.C. a-t-il une politique pour les 11-16 ans ?" est exactement celle que posent les enseignants :

"Le C.E.C. a-t-il une politique pour les 11-16 ans ?"

Le C.E.C. a bien une attitude privilégiée par rapport au C.E.S., ceci du fait de son caractère expérimental et du fait de l'intégration des locaux. Mais cette attitude a des limites. L'expérience a montré que la programmation, par exemple, ne peut être totalement faite avec les enseignants. Les possibilités de spectacles destinés aux enfants sont réduites pour des raisons financières. Malgré cela, des expériences passées ont pu être très appréciées (rencontres enfants, artistes).

Compte tenu de ces limites, il est important de trouver un compromis : une partie des activités peut être consacrée au C.E.S. On pourrait développer la collaboration telle qu'elle existe sur le thème des "exclusions" (la structure des "3 A" intervient dans trois classes avec un animateur professionnel ; elle a, par ailleurs, fourni des moyens financiers). L'aspect très positif dans ce cas est que ces interventions se rattachent à un projet global."

La réponse exposée ici exprime en fait le problème posé et répète que le C.E.C. ne peut rien faire en direction de cette classe d'âge par manque d'argent pour des spectacles. A l'occasion les animateurs des 3 A évoquent la "commission de programmation" qu'ils n'ont pourtant pas connue mais qui semble avoir laissé un sinistre souvenir.

L'exemple de collaboration fructueuse fourni ici, à propos des "Exclusions", est justement celui d'une action spéciale bénéficiant d'un financement particulier par le F.I.C. (Fonds d'Intervention Culturelle). Cela confirme le fait que les actions dites d'intégration ne peuvent pas être menées sur le budget normal de fonctionnement du C.E.C. Donc le C.E.C. n'a plus de politique pour les 11-16 ans. Les membres du Comité de Direction abordent à nouveau le problème de l'accueil des élèves, en particulier à l'heure du déjeuner, qui avait été utilisée, dans les débuts, pour des activités musicales. Le directeur du conservatoire regrette l'abandon de cette solution, mais les autres établissements se sont fermés aux élèves et n'envisagent pas de modifier leurs habitudes.

"Le problème de l'accueil des élèves à l'heure du déjeuner s'est toujours posé, car le C.E.S. n'a pas de foyer organisé. Une solution possible aurait été de prolonger l'intervalle de 12 à 14 heures et de développer les activités péri-scolaires avec des professeurs volontaires (sur les postes supplémentaires), dans le cadre de la MAISON POUR TOUS. Cette période de travail aurait pu être conçue comme rampe de lancement aux ateliers de l'après-midi, les cours restant le matin.

Cette solution comportait des inconvénients : impossibilité de s'isoler pour les professeurs - rallongement de la journée des élèves - problèmes administratifs.

La fermeture de la MAISON POUR TOUS aux élèves a toujours été ressentie comme une exclusion.

Il en va de même pour le gymnase et pour la bibliothèque qui ont été fermés à l'heure du déjeuner car leur ouverture sans structure d'animation pour les élèves ne présente qu'un intérêt limité (dégradation des locaux)."

C'est pourquoi les élèves qui n'ont aucun lieu abrité pour leur récréation (ni foyer, ni préau) s'installent là où ils peuvent, dans les couloirs qui sont chauffés. Et ils sont par terre, faute de sièges ; cela fait mauvaise impression. D'ailleurs ce ne sont pas toujours des élèves du collège, mais parfois des jeunes marginaux, chômeurs ou déscolarisés qui cherchent un lieu de rencontre hors de chez eux, lieu que le C.E.C. ne leur offre pas. Car la Maison Pour Tous n'est pas seulement fermée aux élèves mais à tous jusqu'à 14 heures. Mais les établissements souffrent malgré tout de la présence de ces jeunes "loubards" qui traînent vautreés sur les gradins en été et dans les couloirs en hiver. La directrice du C.E.C. aura cette phrase merveilleuse, auprès d'architectes chargés de prévoir un aménagement jouxtant le C.E.C. "l'important c'est que les élèves passent le plus loin possible du C.E.C".

Seuls deux établissements sont satisfaits de leurs relations avec le C.E.S. : le centre sportif et le conservatoire. Cela tient peut-être à la permanence de leur directeur depuis l'origine ; cela tient aussi à ce que ces secteurs d'animation organisent eux-mêmes des actions pédagogiques, des "cours" de musique, de danse, d'escrime ou de tennis. Leurs activités sont souvent encadrées par des enseignants du collège, en décharges ou en heures supplémentaires.

"II est noté que l'intégration existe au Centre Sportif où les professeurs du collège interviennent, et que celle-ci a un résultat positif sur l'attitude des élèves, puisqu'il n'y a pas d'absentéisme aux cours d'E.P.S.

Le problème est sans doute plus facilement soluble dans ce cas, du fait que le rayon d'activités du Centre Sportif est plus facile à définir. Par ailleurs, les professeurs y interviennent généralement en H.S. et non en décharge de service, ce qui n'a aucune incidence sur le volume d'heures du collège, contrairement à ce qui se passe lorsqu'ils collaborent au C.E.C."

En fait, ce qui intéresse la nouvelle direction des 3 A, au nom du C.E.C., c'est le développement régional. Il s'agit de trouver des nouvelles municipalités à faire entrer dans le syndicat intercommunal, pour accroître les ressources financières et ne pas rester trop tributaire de la ville d'Yerres : en effet, le syndicat intercommunal ne comprenait que Yerres et Crosne, la subvention de Crosne ne représentait qu'1/10 environ du total... et certains élus socialistes d'Yerres s'intéressent peut-être d'un peu trop près au C.E.C. (un enseignant du collège, un représentant des usagers au C.A. de l'association).

II - La négociation des relations

Chaque établissement du C.E.C. essaie d'établir ses relations, de négocier sa place, son rôle dans une association restreinte à un ou deux partenaires.

1. D'abord l'intégration se limite à définir des relations avec les enseignants pour être en règle avec le Ministère de l'E.N. qui apporte son financement.

La direction du secteur culturel estime que les enseignants ne peuvent pas s'improviser animateurs au niveau culturel, ce qui requiert une compétence professionnelle ; par contre les enseignants peuvent collaborer à la Maison Pour Tous ; les établissements qui font dans le socio-culturel et l'amateurisme peuvent intégrer en fait n'importe qui, puisqu'ils travaillent déjà avec des bénévoles...

"Le Comité de Direction s'interroge en conclusion sur les façons dont l'intégration pourrait revivre. Les solutions peuvent être différentes suivant les établissements.

L'idée d'un (ou plusieurs) professeur(s) qui collaborerait(ent) à la MAISON POUR TOUS et ferait le lien avec le C.E.S., semble très réalisable. En revanche, il semble peu probable qu'un enseignant s'intègre a priori dans une équipe comme celle des "3 A", s'il n'a pas d'abord pris connaissance de son projet culturel et s'il n'y a pas adhéré (cf. travail sur les "exclusions")."

Et c'est un fait que la bibliothèque, la Maison Pour Tous, le centre sportif, le conservatoire collaborent volontiers avec des enseignants, dans le cadre de leurs compétences.

2. Des tensions 3 A - MPT.

Ayant ainsi rejeté les enseignants, le secteur culturel affirme sa prééminence, sa "qualité" et se trouve en conflit avec la Maison Pour Tous. Pour les "3 A" cet établissement est un lieu d'accueil, de rencontres, pour des clubs, des ateliers, mais n'a pas compétence pour organiser des activités, des spectacles. Ce conflit ressort d'un texte de mai 1978, où les 3 A sont amenés à proposer une trêve, de façon à pouvoir disposer du studio 209 (209 places), qui appartient théoriquement à la Maison Pour Tous (les 3 A n'ont aucun local propre puisque le théâtre n'a jamais été construit). Ils acceptent une répartition des tâches avec la MPT, eux se chargeant de l'animation culturelle du studio, la MPT organisant un accueil préalable avec présentation "d'amateurs" et programmant des spectacles de variétés.

En fait on peut analyser ce texte comme une inquiétude des 3 A devant le succès des vendredis animés de la MPT qui à cette époque font salle pleine, avec des musiciens et comédiens de la région, tandis que les activités culturelles du studio attirent peu de monde. Ce texte n'a pas eu de suite, la Maison Pour Tous se satisfaisant très bien, elle, de la situation d'alors.

"PROPOSITION D'UNE ACTION DE PROGRAMMATION A LONG TERME, EN VUE DE L'ANIMATION DU STUDIO 209.

Le studio 209 représente une possibilité de diffusion des oeuvres contemporaines, tout à fait intéressante.

La salle, bien qu'ayant quelques inconvénients, comme l'aération ou le manque de loges, a l'avantage, par le nombre réduit de places, de favoriser la relation du public et de la scène, ce qui pour un certain type de spectacle, est une condition intéressante.

D'un autre côté, cette capacité réduite, présente un inconvénient important en ce qui concerne les recettes, donc conditionne indirectement l'investissement que l'on peut consentir dans certains spectacles, compte tenu de nos difficultés budgétaires.

La fréquentation en public du studio 209 a été, depuis le début de la saison 1977/78, très irrégulière et en-dessous de ce que l'on pouvait escompter. Cela tient à l'irrégularité de la programmation, d'où l'importance de créer une "Habitude".

D'autre part, la Maison Pour Tous organise depuis plusieurs saisons des Vendredis Animés avec possibilité de restauration, cherchant la mise en place d'une "ambiance" particulière à ces soirées.

Il s'agit de trouver un trait d'union entre l'initiative de la Maison Pour Tous et cette volonté d'utilisation professionnelle du 209.

Après réflexion, nous pensons que la cadence hebdomadaire du vendredi serait souhaitable, en ouvrant le studio à quatre modes d'expression :

Cinéma - Café-Théâtre - Musique - Variétés - à tour de rôle, chaque établissement ayant la responsabilité du choix des programmes selon sa spécificité :	
Cinéma, café-théâtre	3 A
Musique	Conservatoire
Variétés	M.P.T.

Il est bien entendu que chaque structure travaillera en collaboration et en accord avec les autres, et qu'ensemble elles se sentiront responsables de chaque soirée.

Chaque vendredi constitue environ un potentiel de dix soirées par trimestre, représentant un fond pour un abonnement de cinq spectacles avec option de choix. Cette campagne d'abonnement pourrait être lancée dès la fin de cette saison et le début de la prochaine, par voie d'affiches et de dossiers présentant chaque spectacle proposé dans chaque domaine d'expression. En ce qui concerne l'investissement, la moyenne entre les investissements les plus faibles (cinéma) et les plus importants (café-théâtre) s'élève environ à 1 500,00 Francs. Les prix pour les spectacles se décomposeraient ainsi :

- abonné adhérent
- abonné non adhérent
- abonné individuel
- adhérent non abonné.

Pour conserver l'esprit des Vendredis animés de la Maison Pour Tous et pour favoriser la "confrontation" de l'expression amateur et de l'expression professionnelle, nous pourrions en première partie de la soirée accueillir le public dès 19 heures 30 avec possibilité de restauration (peut-être plus souple que les repas autour d'une table) sous la forme d'un buffet campagnard.

Dans cette première partie, nous pourrions présenter un certain nombre "d'artistes amateurs" et dans un deuxième temps le spectacle professionnel.

Selon les exigences techniques des spectacles, la seconde partie pourra avoir lieu dans les locaux du bas.

Il ne s'agit plus de considérer les locaux horizontalement (M.P.T. en bas, 3 A en haut) mais verticalement, les deux équipements confondus.

Nous espérons ainsi, par cette nouvelle formule, reconquérir un public pour le 209, tout en conservant l'originalité des Vendredis Animés de la Maison Pour Tous.

Cela constitue également une possibilité non négligeable de travail en commun d'un certain nombre d'équipements du C.E.C.

En outre une campagne d'abonnement trimestriel permettra de dynamiser l'ensemble des relais, correspondants, des différentes équipes.

Les directeurs des "3 A"

3. Des contacts entre 3 A et Collège

Dans l'année 1978-79, la direction des 3 A a organisé des débats sur l'intégration avec les enseignants, au cours de plusieurs assemblées générales. Ces débats n'ont fait que répéter ceux des années passées.

(voir documents en annexe)

Le débat d'idées ne sert à rien ; des intérêts divergents sont en cause ; même si les enseignants arrivent à se mettre d'accord, à se mobiliser sur des analyses et des propositions, les interlocuteurs en tiennent peu compte.

Cependant, les 3 A entreprennent, avec quelques enseignants, des actions concertées, qui permettent une plus grande ouverture sur la vie locale, ou sur l'actualité : sur le thème de la vieillesse, puis sur celui "des exclusions" (groupes ou catégories sociales marginalisés), enfin l'opération "Journal Budé", à l'aide d'un télécopieur, mobilise les enseignants de français de tout le niveau des 4èmes pendant un mois. En fin d'année quelques ateliers participent à la préparation d'un Carnaval local...

Ce sont en quelque sorte des "coups", des actions précises, qui bénéficient en général de financements exceptionnels. Mais elles ne concernent que quelques ateliers, un petit réseau d'enseignants... Cela n'a rien d'institutionnel, cela n'est ni analysé, ni théorisé, et cesse dès que les personnes changent. Et cela est manifeste dans le bilan des dix années d'intégration en 1979.

Dans ce rapport présenté par la direction générale l'action éducative n'existe même plus ; le C.E.C. est un centre culturel qui essaie d'élargir son audience dans le temps et dans l'espace. De ce point de vue cette période est un moment d'expansion, de dynamisme réel. Mais il n'est plus un centre intégré, tant la définition de cette notion s'est appauvrie : l'intégration c'est la coexistence de huit établissements ; ce sont des actions élaborées ensemble par plusieurs établissements (quel est l'intérêt, ou l'objectif de cette collaboration ?). Enfin c'est un état d'esprit commun visant à rechercher une nouvelle façon de vie (laquelle ?), une nouvelle culture (laquelle ?). En fait au-delà de ces phrases creuses, une seule précision concrète, la volonté pour le C.E.C, dans son secteur culturel ou socio-culturel, de s'appuyer sur des groupes locaux. Et de ce point de vue l'orientation nouvelle satisfait pleinement les élus des usagers de l'association et les municipalités socialistes d'Yerres et Crosne.

III - La rupture est entérinée définitivement par la création de deux associations de gestion (1980-81)

Le C.E.C. désormais défini comme "un équipement pilote de la vie culturelle régionale" cherche à élargir son support local, le syndicat intercommunal. La direction des 3 A, toujours, s'investit, prend des contacts ; en effet outre les motivations financières, ils y cherchent une plus grande indépendance vis-à-vis du C.E.C. et une plus large audience régionale. Ils commencent à utiliser le sigle "C.A.C.", cherchant à obtenir du Ministère des Affaires Culturelles le statut de Centre d'Action Culturelle.

Parmi les villes des environs plusieurs sont devenues socialistes en 1977. Mais elles ne veulent pas s'engager dans un syndicat intercommunal qui gère l'ensemble du C.E.C. Elles ont déjà leurs propres bibliothèques, Maison de Jeunes, Centre Social... Seule l'action culturelle proprement dite leur manque, et les habitants de Montgeron ou d'autres villes voisines fréquentent déjà les spectacles, les cours du conservatoire, les concerts...

Les 3 A trouvent donc une solution technique qui consiste à dissocier l'association en deux parties, l'une gérant l'action culturelle (ADAC), l'autre gérant le reste (ADAESC).

Malgré les réticences du maire de Yerres à accepter ce qui lui paraît une renonciation à l'idée de "centre intégré", les arguments financiers finissent par l'emporter. Les deux associations sont créées en 1981, et la ville de Montgeron adhère au syndicat intercommunal mais réserve sa subvention à une seule association (l'ADAC).

A partir de ce moment, l'écart s'élargit entre les conceptions de chaque des associations ; l'une s'occupe d'action culturelle régionale, l'autre de tout ce qui est socio-culturel ou éducatif et local ; elle gère les activités d'animation donc la Maison Pour Tous, le centre sportif, le conservatoire de musique et danse ; la bibliothèque devient un service directement géré par le syndicat intercommunal et le centre de promotion sociale devient un centre de formation permanente de l'Education Nationale, géré directement par le proviseur, Directeur général du C.E.C. Ainsi, la gestion du centre intégré éclate en de multiples organismes ou personnes, ce qui complique la coordination entre les établissements, multiplie les tutelles différentes, donc les références idéologiques divergentes. Les mêmes orientations politiques, au sens étroit, ne se traduisent pas forcément par des conceptions identiques pour l'animation du C.E.C. Les deux associations sont dirigées par des usagers membres ou proches du Parti Socialiste, mais leurs orientations sont largement influencées par les directeurs d'établissements qui, au moins pour le secteur culturel, se placent dans le sillage de leur ministère, surtout après 1981.

La situation complexe qui fait dépendre le C.E.C. de trois communes (socialistes jusqu'en 1983), de trois ministères (socialistes à partir de 1981) et du Conseil Général (à droite depuis 1982) tient à peu près jusqu'en 1983, en tant que système de gestion. Mais la vie du C.E.C. reste marquée de conflits et de crises dont la plus grave est celle du collège après 1981.

B. Menaces sur "l'expérience" au collège.

Il ne fallait pas que la création des deux associations apparaisse officiellement comme une remise en cause de l'intégration (qui est garantie par une convention depuis). C'est pourquoi le conseil d'administration de chacune des deux associations comporte un représentant des enseignants. Pourtant ces représentants ne sont plus élus par l'ensemble de leurs collègues, mais seulement par ceux qui ont des "décharges" auprès des établissements gérés par l'association. Cela limite singulièrement leur nombre, surtout pour l'ADAC, et donc la représentativité des élus ; à l'ADAC en fait l'enseignant ne représente plus que lui-même et n'a donc guère de poids dans les discussions.

Cette situation nouvelle, cet éclatement du C.E.C. de fait et non avoué, décourage les "tenants" de l'intégration. Pendant les années 79 à 81, il n'y a plus de débats. L'évolution est stabilisée ; les enseignants disposant de décharges animent des secteurs dont ils se font une spécialité et s'intègrent relativement bien aux équipes d'animation des 3 A, de la bibliothèque, du Conservatoire, de la Maison Pour Tous et du Centre Sportif. Le C.E.C. tourne bien, sans incidents. C'est l'arrivée de la gauche au pouvoir national qui remet tout en question, alors qu'au contraire les enseignants les plus engagés au collège espéraient y trouver un soutien pour l'expérience pédagogique.

En effet l'existence des "ateliers" est contestée par le nouveau principal, appuyé par des enseignants réticents à l'expérience menée, depuis longtemps, qui s'expriment de plus en plus, en se sentant soutenus.

Le grand débat, en assemblée générale des enseignants est de "sauver les ateliers" dont l'horaire menace d'être réduit à plusieurs reprises pour faire plus de place à des "cours".

En juillet 1981, l'intersyndicale des enseignants s'adresse au Ministre, Savary, pour l'informer et l'intéresser aux centres intégrés, qui ont été créés en 1967 par des personnalités souvent membres du parti socialiste ou proches (cf. lettres ci-jointe). La démarche est appuyée par un rendez-vous avec un membre du Cabinet (connu par le Comité Chili local). Mais cette tentative se révèle décevante : le C.E.C. est ignoré, voire accusé d'être un "Concorde de la Culture", à ne pas reproduire et même à abandonner : la menace plane qu'on lui retire ses moyens pour les attribuer à la ZEP d'une commune voisine (voir texte ci-joint).

Cette information permet de mesurer la fragilité de l'expérience du collège ; les postes supplémentaires "ne sont pas définis dans la convention" signée par les ministères en 19...

Les enseignants du SNES et du SGEN analysent ainsi la situation en janvier 1982 :

"Les démarches effectuées auprès des services du Ministre de l'E.N. ont été assez décevantes : ils ne sont pas, pour l'instant, très informés, ni voire très intéressés par les établissements intégrés type C.E.C. Ils travailleraient plus sur des projets genre ZEP par exemple (à titre d'information, une ZEP va être mise en place sur Epinay-sous-Sénart). On déplore donc qu'aucun bilan n'ait été fait sur notre établissement intégré : il pourrait permettre de relancer l'action éducative. D'autre part, le Ministère de l'E.N. a attribué au départ 16 postes supplémentaires pour favoriser ce travail d'intégration. Actuellement, il n'y en a plus que 14 (une démarche intersyndicale faite début janvier va nous permettre de faire le point sur leur utilisation). Le risque serait donc de perdre ces postes si le projet d'intégration n'intéresse plus personne.

Il y a eu une profonde évolution à l'intérieur du C.E.C. qui regroupe 7 établissements dont il coordonne les activités. Ce regroupement d'établissements tous à vocation éducative et culturelle a été prévu dès 1967 en vue de couvrir une bonne partie du vaste champ de l'éducation permanente. Dans les débuts, il semble que le collège était le point de départ de nombreuses actions intégrées, et que les autres établissements avaient quelquefois l'impression d'être au service du collège. Sur le plan Yerrois, les associations locales trouvaient que le C.E.C. centralisait trop la vie de la localité, et devenait un "gouffre financier" qui pompait l'essentiel des subventions.

Il faut savoir en effet, qu'à chaque fin d'exercice, la fermeture de l'Etablissement était envisagée faute de subventions : les ministères essayaient de se désengager progressivement. Face à cette situation: de crise, le changement politique local (arrivée de la gauche aux municipales de 1977) et le changement de personnel à la direction de certains

établissements, ont amorcé une ligne d'action et une pratique nouvelle : le C.E.C. devenait le Centre Culturel de la Vallée de l'Yerres (cette orientation n'avait pu voir le jour avant, faute d'accord politique entre les municipalités). Il a donc pour vocation d'animer la vie culturelle des différentes municipalités qui subventionnent. Ce changement a été confirmé par l'éclatement de l'établissement en deux associations : une à caractère Val d'Yerres : association pour le développement de l'action culturelle, une à caractère purement local.

Le collège s'est donc trouvé progressivement "abandonné". Il n'en reste pas moins que certaines actions intégrées se poursuivent (Initiation au langage audio-visuel (conservatoire etc..) ou ont été lancées (ex. : poésie, lecture, environnement, écologie, urbanisme) mais plus sans doute par l'action volontariste de quelques collègues que par une coordination d'actions intégrées."

C. R. de la réunion C/EP 7/1/82.

C. Une tentative de sauvetage

Cette convention est le seul texte officiel qui garantit l'intérêt des payeurs pour un centre intégré. Il semble donc que les postes supplémentaires du collège ne puissent être maintenus que s'ils apparaissent totalement liés à l'intégration, ce qui n'est plus le cas. Le discours officiel de la direction du C.E.C. consiste à accuser le collège d'avoir "détourné" les moyens du C.E.C. à son profit (or ces postes attribués par l'E.N. ne se justifient que par l'existence d'un collège dans l'ensemble).

Les enseignants de l'intersyndicale proposent donc de revoir la structure pédagogique du collège en réservant les moyens supplémentaires à des équipes d'enseignants capables de s'ouvrir et de se lier avec les animations du C.E.C. Ces moyens serviraient à organiser des actions communes en direction des élèves : des "secteurs intégrés d'animation" comme par exemple : poésie, nature, lecture, audio-visuel, réuniraient des animateurs et des enseignants "intervenants" qui viendraient s'adjoindre aux professeurs d'une ou plusieurs classes pour des projets précis. Cette proposition s'appuie également sur les travaux de la Commission Legrand dont on espère beaucoup.

Ces "secteurs d'animation intégrés" ne soulèvent pourtant pas l'enthousiasme ni des responsables des établissements du C.E.C., ni de l'ensemble du collège :

. en effet les animateurs s'intéressent toujours peu aux actions en direction du collège ; ils conçoivent leur rôle comme étant "de faire vivre la profession" des créateurs : ils doivent donc diffuser les spectacles et les rentabiliser. L'animation, pour eux, consiste à drainer le public vers les salles (annoncer un spectacle, faire quelques présentations pour sensibiliser le public, lui donner envie de venir). L'animation devient donc une sorte de campagne de publicité pour des spectacles programmés par la "confrérie". Entre-temps la direction des 3 A a changé, ce qui accentue encore cette tendance ;

. les enseignants et les parents d'élèves, de leur côté, n'acceptent pas que les moyens soient réservés à des équipes qui auraient des projets, et donc que ces moyens ne bénéficient qu'à une partie des élèves et des enseignants.

Au nom de la démocratie et de l'égalité, tous les élèves doivent bénéficier d'ateliers, même s'ils ne sont pas sous-tendus par un véritable projet culturel (ce qui est le cas parfois) et même s'ils ne sont pas menés en liaison avec les animations des autres établissements (ce qui est le cas le plus fréquent).

Il n'y a donc pas moyen de modifier le fonctionnement du collège. Les ateliers subsistent donc tels quels, simplement réduits à 5 heures au lieu de 6 heures. Certains élus enseignants s'épuisent à lutter pour un horaire de 1 heure 1/2 au lieu de 2 heures pour chaque atelier, pour 6 heures au lieu de 5 heures... Les ateliers se marginalisent de plus en plus. Leur seul intérêt réside dans les contacts qu'ils permettent entre des élèves motivés et entre l'enseignant et son petit groupe de volontaires.

D. La fin des ateliers

La Commission Legrand a marqué le glas des établissements expérimentaux. Le statut n'existe plus. Au Ministère de l'E.N. les établissements intégrés n'ont pas réussi à revenir en faveur, malgré les interventions de l'association ANPEI qui s'est créée à cet effet.

Ceci se trouve conforté par les interventions de l'ex-directrice du C.E.C. qui exerce maintenant rue de Grenelle. Et la déconcentration de la gestion des postes amène l'Académie de Versailles à restreindre brutalement la dotation du collège, qui est réduite de moitié en janvier 1983 pour la rentrée suivante.

Le bruit court alors que seuls sont supprimés les postes que le collège avait "détournés" et que donc ceux qui sont affectés à "l'intégration" ne sont pas menacés. L'avenir montrera qu'il n'en est rien, puisque d'année en année on verra la dotation réduite de 50 heures à chaque fois pour disparaître totalement en 1987.

En 1983 le principal décide donc que les moyens ne permettent plus de continuer "les ateliers". Le collège est donc normalisé, malgré les protestations de quelques parents et enseignants, ce qui reste de la dotation ne sert plus à modifier l'enseignement, les pratiques, la vie scolaire, les centres d'intérêt. Le collège est normal (si ce n'est le maintien d'une concertation régulière des enseignants prise sur le temps de travail, avec des cours de 50 mn jusqu'en 1985, et les conseils de classe ouverts à tous les parents et les élèves).

A côté du collège, en 1983-84, les enseignants disposant de décharges (200 heures) organisent des animations tous publics, qui touchent certains élèves conduits par leurs professeurs à des expositions, ou dans le cadre de clubs, informatique, nature...

E - L'environnement local:

La "rupture" brutale d'un mode de fonctionnement qui faisait entrer dans l'école les activités socio-culturelles, s'accompagne d'une autre rupture, au niveau local : en effet les élections municipales de mars 1983 portent à la mairie d'Yerres un maire de droite : ses intentions vis-à-vis du C.E.C. sont conformes à sa ligne politique : contrôle et privatisation.

Les dépenses culturelles doivent être rentables politiquement ou commercialement. Pour lui, il s'agit de contrôler politiquement le syndicat intercommunal ; que ses adversaires politiques locaux de gauche ou de droite n'y trouvent pas une tribune : il s'agit de "discipliner" un personnel de statut municipal (celui du syndicat intercommunal) et de contrôler les actions menées par ce type de personnel (bibliothèque, centre social).

Il s'agit aussi de restreindre l'autonomie des directeurs d'établissements à gestion associative, ce qui suppose la fin de ce mode de gestion. La "liquidation" prendra quelques années pourtant.

En 1983 commence aussi à s'appliquer la loi de décentralisation, qui accroît les pouvoirs des collectivités locales ; qui modifie le système de gestion des établissements scolaires. La situation au plan juridique est la suivante au C.E.C. D'Yerres :

→ une directrice générale, proviseur, est coordonnatrice de l'ensemble (payée par l'E.N.);

→ les établissements sont gérés selon des modes de plus en plus divers. A la gestion associative unique du début s'est substituée une gestion complexe :

- Atelier d'Animation Artistique : gestion associative (ADAC)
- Maison Pour Tous) : gestion associative (ADAESC)
- Centre Sportif)
- le Collège (après la loi de décentralisation de 1984) : gestion par le conseil général
- École de musique et de danse) : gestion par le syndicat intercommunal
- Bibliothèque)
- Centre social) : gestion municipale
- Le Centre de Formation continue qui dépendait de la direction générale a été repris par le Principal du Collège en 1985.

•

Le Conservatoire est devenu E.N.M.D. en 1983, ce qui empêchait le maintien d'une gestion associative pour cet établissement.

La Bibliothèque était devenue établissement à gestion municipale (par le syndicat intercommunal) depuis...

Le Centre Social a presque toujours été un service municipal depuis 19.. L'éclatement du système de gestion, non prévu au départ, est une des causes des aléas de l'intégration. En effet, les actions communes ne peuvent reposer que sur la bonne volonté des animateurs des établissements, que rien dans leur statut, dans leurs habitudes, dans leur tutelle, ne pousse à faire cet effort.

Pourtant ces actions communes ont pu continuer encore quelque temps, à condition que fussent ménagées les susceptibilités parfois vives de certains directeurs d'établissements.

Un problème de responsabilité se pose en effet chaque fois qu'une personne d'un secteur "va travailler ailleurs", un problème de confiance, voire de contrôle aussi, pour peu que le "directeur" soit d'un naturel suspicieux. A qui faut-il rendre des comptes ? Eventuellement à qui faut-il demander un financement... Dans le contexte de pénurie qui se crée ou s'aggrave après 1983, au moins pour ce qui dépend du syndicat intercommunal, les tensions s'accroissent.

Dans une telle situation, de désintérêt des autorités de tutelle - ministères et collectivités locales - pour un centre intégré, que peut devenir ce centre ?

ANNEXE 1

UN DOCUMENT: enquête réalisée en mars 1977
auprès de 144 élèves de sixième

ANNEXE 2

**COLLEGE Guillaume BUDE
INTERSYNDICALE des enseignants**

INTRODUCTION:

pour une définition concrète d'un mot en -tion .

Six questions préalables

(pour exorciser le démon des couloirs)

THESE 1: comptes naïfs

THESE 2: une vie moins étriquée

THESE 3: éduquer le choix

THESE 4: hors la classe

THESE 5: l'après - collègue

THESE 6: quoiqu'imparfait, irremplaçable

THESE7: de quelques peaux de bananes

CONCLUSION:

la définition ci-devant annoncée

ENQUETE
auprès de 144 élèves
de sixième

- Ont reçu dans leur classe primaire la visite d'un animateur 77%
 - Peuvent citer des activités au Gymnase 86% (330 sports, 28 spectacles)
 - Peuvent citer une activité du C.E.C. 62% (sur 180 citations, 106 sports)
- 5% n'ont pas la carte du C.E.C,
4% ne savent pas s'ils l'ont
36% ne l'utilisent pas

LES PARENTS:

- Viennent au C.E.C.
 - souvent 10%
 - quelquefois 48%
 - (jamais : 37%)
- Quand ils viennent, c'est :
 - pour un film 14%
 - pour le théâtre pour un chanteur 39%
 - pour un concert 10%
 - et pour les conseils de classe 6%
- Pratiquent un sport 8% (non : 83%)
- Empruntent des livres :
 - souvent 4%
 - parfois 10%
 - (jamais 78%)
- Un frère cadet fréquente le Jardin musical 2%
- Un frère ou une soeur à la danse 7%
- Mère au Club Féminin 2,5%
- Connaît/utilise la Halte-garderie 3%
- Les parents ont au C.E.C. d'autres activités 2,5% (non : 92%)

LES ELEVES:

- 14% viennent toujours avec leurs parents
- 16% viennent toujours seuls. (34% ne viennent jamais)
- Au Centre Sportif 33% pratiquent un sport
- A la Bibliothèque 30% prennent des livres
- Autres :
 - 7% pratiquent un instrument
 - 1,5% font du solfège
 - 1,5% dansent

Autres activités dans Yerres, ailleurs qu'au C.E.C.:
du sport, toujours du sport...
et rien que du sport

Noter que bon nombre d'élèves confondent les deux sigles C.E.C. et C.E.S.

CONTRIBUTION DE L'INTERSYNDICALE
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI
12 DECEMBRE
1 9 7 8

Bien des fois, au long des années, on a consulté les enseignants du C.E.S. BUDE sur les moyens d'améliorer l'intégration des établissements du C.E.C.

JAMAIS ON N'A TENU COMPTE DE LEURS SUGGESTIONS.

Pourtant, luttant une fois de plus contre l'écoeurement d'avoir peut-être à revivre les mêmes vaines palabres, ils proposent à votre réflexion les thèses suivantes, dans l'espoir qu'elles éclaireront cette fois-ci le débat, et qu'enfin, **DIX ANS APRES L'ACTE DE FONDATION** le terme d'intégration dénotera pour chacun un ensemble **CONCRET** de tâches dévolues au Centre et la manière concrète dont chaque établissement participe à ces tâches.

SIX
QUESTIONS
PREALABLES

Peut-on dire comme il se répète dans les couloirs que "depuis la création du Centre, les enseignants n'ont fait aucun travail intégrant"?

Peut-on dire que "pendant neuf ans ils ont travaillé dans leur coin sans se soucier de ce qui se passait ailleurs"?

Peut-on dire qu'ils n'ont fait que "profiter du C.E.C."?

Dans ce Centre culturel à vocation éducative, qui a pris complètement en charge cette deuxième fonction?

Voudrait-on les culpabiliser et compter pour rien le travail d'intégration qu'ils ont fait avec ce 1/6° du public du C.E.C. qu'est le public scolaire du Collège, et dont les autres établissements ne se sont jamais occupés? (ce qui ressort d'une enquête réalisée en 1977 au C.E.S.)

Pourquoi ne pas reconnaître, tous comptes faits, que les enseignants du C.E.S. BUDE sont des animateurs du CEC à part entière, au service d'un secteur particulier du public?

↑

Et puisque comptes il y a, ne faisons pas n'importe lesquels: deux ou trois fois par an, régulièrement, est reposé le problème de l'utilisation optimale des personnels;

et chaque fois refait surface la naïve suggestion que voici: pourquoi ne pas "aménager" — traduisez "augmenter" l'effectif des classes?

- ayant plus d'élèves par classe, le Collège aurait moins de classes,

- et partant devrait moins d'heures d'enseignement,

- ce qui lui permettrait de "rendre" au C.E.C. une partie des heures de service qu'il lui "doit".

Cette solution purement arithmétique - et par conséquent inepte-alterne avec une autre proposition: abandonner les ateliers...

L'UNE ET L'AUTRE SOLUTIONS SERAIENT EVIDEMMENT LA FIN DE L'EXPERIENCE PEDAGOGIQUE, ce que chacun comprend bien; ce qu'on ne voit pas, c'est qu'elles seraient PAR CONSEQUENT LA FIN DE L'EXPERIENCE D'INTEGRATION;

Car l'expérience pédagogique de vie scolaire et celle d'intégration sont indissolubles: nées ensemble, elles sont destinées à mourir ensemble.

2

Dès 1969 les enseignants ont senti la nécessité, pour ouvrir l'école à cette expérience d'intégration, de faire éclater les structures traditionnelles de l'école: ils ont créé dans les ateliers, un genre d'activités plus ouvertes, plus aptes à former, chez les adolescents et pré-

adolescents, la personnalité

le goût

le sens critique

et le sens des responsabilités.

Ils démontraient ainsi concrètement leur volonté de faire vivre à leurs élèves une vie aussi peu étriquée que possible : ACTION CULTURELLE S'IL EN FUT

3

Et s'il faut encore compter, il nous paraît légitime de compter comme heures d'animation, les journées et les soirées que nous passons chaque trimestre à mettre en place les ateliers; à préparer les élèves à faire leur choix: cette éducation du choix, même si elle n'est parfois qu'une tentative, nous semble particulièrement nécessaire si l'on veut qu'ils aient plus tard envie de s'investir dans d'autres activités culturelles.

Ce type de travail est bien autre chose que de la gestion au sens strict : des administrateurs ne pourraient s'en charger -en eussent-ils reçu les moyens au titre du statut expérimental.

Sont aussi heures d'animation toutes celles que nous passons en concertation les uns avec les autres, en tentatives de concertation avec les autres établissements.

4

En outre ce public particulier du C.E.S. ne disparaît pas lorsqu'il a quitté la classe: les enseignants sont constamment amenés à prolonger leur action en dehors des heures scolaires, et la plupart du temps ils n'obtiennent pas des autres établissements qu'ils prennent en charge ces activités extrascolaires, tant pour une aide technique que pour une avance financière, voire seulement pour les programmer dans le C.E.C. et au-dehors. Citons pour mémoire le Dimanche Breton des élèves de cinquième, la Savetière Prodigieuse, d'autres pièces de théâtre encore, des pièces de marionnettes, les réalisations du groupe d'ateliers "Sindbad", celles du groupe des "Loups", le montage audiovisuel sur la Tunisie, celui de 1976 sur Rome -perdu faute de 200 F pour faire copier les diapositives prêtées, le film réalisé par J-PLIMOSIN avec des 6ème ("Interdit de rire et de courir").

5

Enfin une partie de ce public jeune n'est-elle pas composée d'anciens élèves, dont on peut à bon droit penser qu'ils ne reviendraient pas au C.E.C, s'ils n'avaient été amenés à le fréquenter et à s'y sentir bien?

(Cf.enquête)

Il est bien évident qu'un enseignement de type traditionnel, dans des structures traditionnelles, n'aurait pas atteint ces résultats, dont nous pensons qu'ils ne sont pas négligeables.

6

Nous avons bien conscience que cette expérience n'est pas tous les jours une réussite totale. Il est justement de sa nature qu'elle ait constamment besoin de critiques et de réajustements.

Peut-être y aurait-il eu moins de tâtonnements si nous avions disposé de plus de temps -du temps nécessaire pour les indispensables bilans et critiques.

Telle qu'elle est pourtant, cette expérience nous paraît, au service du C.E.C. UN OUTIL PRIVILEGIE pour intervenir dans la vie culturelle de la région.

7

Pourquoi jusqu'à présent cela n'a-t-il pas été reconnu?

Voici quelques éléments de réponse:

a) Cette expérience d'ateliers ne s'est pas installée sans résistances de la part des familles, et de ce fait elle a souffert au départ d'une très mauvaise presse. Ce n'est que depuis quelques années que l'on constate un renverse-

ment de cette tendance, que les parents, attachés à certains aspects de l'expérience, la défendent au-dehors, et fréquentent plus volontiers les conseils d'atelier et de classe, et y ont une attitude plus constructive.

B) L'attitude des personnels des autres établissements du C.E.C. n'a pas suivi la même évolution:

- beaucoup continuent d'ignorer l'expérience, sauf pour la dénigrer;

- pour certains, elle paraît gênante: "Pourquoi la M.P.T. devrait-elle accueillir les scolaires?" ON PEUT SE LE DEMANDER EN EFFET: POUR TOUS, MAIS PAS POUR EUX !

ou non prioritaire:

lorsqu'il s'agit de retenir un local pour une activité, ou du matériel, le C.E.S. passe en second;

- pour tous il est évident qu'il ne s'agit pas d'un phénomène culturel, et qu'il n'y a pas lieu de s'en sentir responsable: TRES PEU NOMBREUX SONT CEUX QUI S'Y SONT INVESTIS et l'ont pris pour champ d'animation.

- enfin les enseignants ont du mal à admettre que l'on considère le public scolaire comme non rentable: "Ils ne constituent pas un marché suffisamment solvable, ils paient mal, parfois même pas du tout.. On ne peut pas se permettre d'organiser un programme pour eux...": politique à courte vue, MEME AU PLAN ECONOMIQUE OU ELLE SE PLACE, car d'autres secteurs de la vente se gardent bien de faire cette erreur de cible, trouvant plus rentable de solliciter le public des enfants et des jeunes!

SI, EN MATIERE D'EDUCATION ET DE CULTURE ,
LE C.E.C. NE CHERCHE PAS A COMPENSER LES-
INEGALITES SOCIALES ; QUE FAISONS-NOUS AU CEC?

POURQUOI NB PAS LOUER LE C.E.C. A UNE ENTREPRISE
DE SPECTACLES?

CULTURE , EDUCATION , INTEGRATION, EST-CE UNE
RECETTE DE GARGARISME ?

C) Pis encore, c'est dans la manière d'accomplir les services reconnus comme statutairement dus à l'expérience qu'on la parfois enfoncée dans ses difficultés:

- évoquons les multiples réunions où l'on a prétendu faire participer les enseignants, les élèves et d'autres usagers à la programmation des spectacles et des activités: quelle amertume, quelles désillusions, quel découragement en ont résulté!

- combien de fois "il n'a pas été possible" de mettre à la disposition du C.E.S. le personnel et le matériel nécessaire et sur lequel il paraissait normal de compter;

- que dire de la participation des animateurs à la vie des ateliers, de leur manque d'assiduité à l'égard d'une structure et d'un public très exigeants?

CE NE SONT PAS LES PERSONNES QUE NOUS METTONS
EN CAUSE, MAIS L'ORGANISATION PAPILLONNANTE &
MAL COORDONNEE DE LEURS ACTIVITES

D) A signaler enfin, au plan des relations publiques, une tâche importante que l'on a totalemtent oubliée; celle de faire connaître l'expérience pédagogique intégrée comme une des actions essentielles du Centre Educatif.

Cette analyse étant faite, quelle ouverture maintenir pour que naisse (ou renaissse ? ou s'affermisse ?) l'intégration des activités du Collège à celle du C.E.C. ?

Nous demandons:

= que soit reconnue l'existence (et aussi le bien-fondé) de cette expérience pédagogique de vie scolaire, que soit abolie sa relégation.

= que soit reconnue l'existence d'un collectif d'animation enseignants-élèves, qu'il soit admis que l'on peut, que l'on doit les programmer;

= que par conséquent on leur donne les moyens logistiques de réaliser des animations du genre de celles (signalées au point 4) qui, dans le passé, n'ont pas été relayées par les autres établissements—animations susceptibles, étant programmées hors les murs, de former des pôles de vie socio-culturelle dans un quartier, de participer au rayonnement du C.E.C. dans le secteur primaire...

Il est bien entendu que NOUS NE DEMANDONS PAS, comme certains ont prétendu le craindre, QUE "LES AUTRES ETABLISSEMENTS SOIENT AU SERVICE DE L'EXPERIENCE".

Mais L'ANIMATION N'EST PAS LE DOMAINE RESERVE DE QUELQUES TECHNICIENS très spécialisés dans un seul domaine comme en secteur primaire par exemple)

Nous considérons que LECHANGE
entre adultes et enfants
entre enfants de différentes classes d'âge
A SON INTERET PROPRE
et qu'il est aussi
UN ACTE CULTUREL EN SOI

Cette conception du travail intégré est réalisable, selon nous,

= à condition—cela n'irait-il pas de soi?—que nous participions à toutes les instances de coordination des activités du C.E.C., celles qui existent et celles qui sont peut-être à créer;

= à condition de pouvoir définir avec les autres établissements la ligne d'action générale du C.E.C.: c'est le rôle de nos représentants au Conseil d'Administration que de transmettre et de défendre notre opinion dans ce domaine; nous voyons mal ce qu'ils pourraient y faire d'autre.

IL est pour nous, Educateurs et syndiqués,
HORS DE QUESTION QUE NOUS SOYONS REGIS
PAR UNE POLITIQUE
QUI NE TIENDRAIT PAS COMPTE
DES INTERETS CULTURELS
DES ELEVES DU COLLEGE G. BUDE.

ANNEXE 2

CONTRIBUTION A L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 12 DECEMBRE 1978

Propositions rédigées à la suite de la réunion d'un groupe de travail annoncé publiquement en salle de professeurs.

(rédigé par un enseignant)

Ainsi que le Comité de Direction du Centre Educatif et Culturel l'a proposé, à la suite d'une assemblée générale des enseignants courant Novembre, nous nous réunissons à nouveau pour discuter de l'intégration.

A - POURQUOI CE THEME DE REFLEXION ?

Le C.E.S. G. BUDE fait partie d'une ensemble de sept établissements intégrés au titre d'une communauté éducative et culturelle. Cela signifie que le regroupement de ces sept institutions, qui n'ont rien d'original par ailleurs, est en soi une expérience.

L'innovation est de tenter ensemble de mener une action éducative - et non seulement d'enseignement du 1er cycle du 2nd degré - et culturelle, dans toutes les dimensions de cette pratique.

La vie culturelle est une éducation collective ; l'enseignement est une pratique culturelle, qu'on le veuille ou non, qu'on soit à Yerres ou dans n'importe quel autre lieu.

L'enseignement ne véhicule-t-il pas une (ou plusieurs) idéologie(s), n'enseigne-t-il pas certaines formes d'expression et ne constitue-t-il pas un système de fabrication de certains types de comportements individuels et collectifs.

Cependant, outre ces domaines d'intervention qui sont donc liés l'un à l'autre, il est une raison autre qui justifie l'intégration d'un C.E.S. dans un établissement polyvalent de ce genre :

la sclérose, la routine du système scolaire français sont des **faits bien connus** ; le gaspillage d'énergie, de temps et de talents qui s'y **opèrent** ne saurait trouver de défenseurs.

L'institution scolaire ne porte pas en elle-même la solution à ses problèmes ; tout contact de ce monde clos, de ce système reproductif de valeurs ségréatives et d'échecs, avec d'autres formes de vie et de pratiques culturelles ne peut que débloquer la situation.

C'est pourquoi, à notre avis, l'expérience menée à Yerres n'est pas essentiellement pédagogique ; elle est une tentative d'ouverture de l'institution scolaire, de dépassement de ses contradictions, d'enrichissement de ses apports mais aussi et parallèlement de négations de certains de ses aspects les plus "bloquants" et ségréatifs.

Sortir du système scolaire, en toucher les limites et les dépasser, c'est aussi la condition d'une nouvelle approche de la vie culturelle par les jeunes, par ce futur "public" comme on dit ! ...

C'est pourquoi le C.E.S. est intégré à un ensemble d'établissements culturels et éducatifs, c'est pourquoi le sort du C.E.S. ne peut être isolé de l'ensemble. C'est pourquoi l' "expérience" du C.E.S. est un élément fondamental de l'expérience d'intégration.

Ceci ne signifie pas qu'elle en soit le seul élément : en effet, tous les secteurs qui participent de ce centre peuvent voir leur objectif resitué en fonction de l'objectif global, comme celui du C.E.S. se trouve posé en de nouveaux termes.

B - EN QUOI CONSISTE L'EXPERIENCE DU C.E.S. ?

Concrètement pour le C.E.S., jusqu'à présent, l'ouverture, l'innovation a consisté essentiellement à utiliser la structure des ateliers pour :

- 1) introduire des types d'activités difficilement faisables ailleurs, car ne répondant pas au découpage et à la spécificité habituels des "disciplines" ;
- 2) modifier la relation de l'enfant (si possible) au savoir, à lui-même et à l'adulte, dans le cadre de pratiques optionnelles et collectives dans le cadre du groupe ;
- 3) permettre davantage de sorties et "d'entrées" (les conditions ont fait que les sorties ont été plus nombreuses que les "entrées" à l'exception de celles des animateurs des autres établissements).

Cependant, l'erreur a été de penser jusqu'ici qu'il suffisait de se donner les moyens d'une action pour que l'action existe, qu'il suffisait de mettre en place les structures permettant la réalisation d'objectifs pour que ces objectifs soient atteints.

Or, on s'est aperçu peu à peu que les structures fonctionnaient à vide, comme une routine dépourvue de sens ; on a remplacé une routine par une autre ; les objectifs communs définis naguère au niveau de l'ensemble du C.E.C. n'ont été en fait véritablement assumés par personne, ni même par l'institution C.E.S..

Celle-ci s'est comportée comme une bonne institution de gestion, mais non comme un outil animant la recherche collective. L'administration du C.E.S. veille à ce que le rouage fonctionne, que chaque élève soit dans sa case et que, en haut de chaque cas, il y ait le nom d'un adulte. Les enseignants, eux, ont assuré leur tâche en haut de chaque case.

De même chaque établissement a rempli sa tâche spécifique, mais pas un ne s'est senti responsable d'une action éducative et culturelle commune, qui a été négligée pendant ces dernières années par la direction du Centre "Educatif et Culturel".

C - NOTRE ROLE CETTE ANNEE EST DONC DE ::

- réfléchir à ce qu'est un établissement éducatif et culturel intégré et quelles conséquences cela peut avoir sur chacun de ses membres, à partir des premières années d'expérience ;

- définir quels sont les champs de cette action éducative et culturelle sur lesquelles le C.E.S. peut intervenir ;
- trouver les modalités et repenser les structures de façon à mieux permettre cette intervention du collègue.

Le problème devrait donc être ainsi posé :

"En quoi pour le collègue le fait d'être intégré à un C.E.C. l'amène à être expérimental".

La réflexion sur ces points ne se fait pas à partir de rien : depuis maintenant 9 ans, nous travaillons sur ces thèmes et avons tenté d'avancer. Nous avons sans doute individuellement fait bien des erreurs et collectivement eu bien des insuffisances. Par ailleurs, cette recherche avait forcément ses limites dans la résistance des faits et des structures, des personnes, dans le poids des habitudes, des formations et des institutions.

Mais bien des obstacles auraient pu être levés, qui ne l'ont pas été. Il est certain que pour mener à bien cette recherche au sein du C.E.C., il fallait une volonté claire et commune, ce qui n'a pas été le cas, compte tenu des motivations des uns, des compétences des autres, sans parler du hasard des nominations des enseignants...

Depuis il a manqué cette volonté, cette capacité, ce sens des responsabilités, dans le rôle d'animer le groupe de recherche que nous aurions dû constituer.

Enfin, les difficultés financières du C.E.C. ont fini par épuiser les meilleures bonnes volontés, d'autant que ces difficultés se sont traduites par la raréfaction du personnel des autres établissements.

Chacun de ces obstacles doit être analysé plus précisément ; ainsi, on pourrait voir comment faire en sorte qu'ils ne se reproduisent plus.

Une recherche sur les objectifs que nous nous donnons doit avoir les moyens d'une concertation valable et d'une critique collective et que cela ne soit pas à remettre sur le tapis continuellement.

Ces moyens d'organisation feront partie du projet que nous définirons pour les 5 ans à venir ou la recherche ne sera pas !

D - PROPOSITIONS POUR LE TRAVAIL IMMEDIAT.

Dans un souci constructif, voici quelques thèmes qui pourraient faire l'objet de groupes de travail ; ces thèmes touchent au fond aussi bien au domaine de l'action du collègue qu'à celle des autres établissements :

- 1) la créativité des enfants et les méthodes actives ;
- 2) l'enfant et la lecture ;
- 3) la place des enfants dans la société, dans la ville ; et la responsabilité (exclusions ?) ;
- 4) expression et action (l'expression est-elle un jeu formel ou débouche-t-elle sur une action ?) ;
- 5) l'information (journal du collègue, information interne au collègue et circulation de l'information entre les divers établissements, rôle de "Aujourd'hui") ;
- 6) l'enfant et le corps ;

- 7) dynamique de groupe et situation d'apprentissage (motivation - optionnalité - objectifs...) ;
- 8) déscolarisation et sélection.

Ce ne sont là que des possibilités...

Ces thèmes proposés ne sont pas limitatifs. Ils sont de nature à intéresser également les nouveaux collègues du collège G. BUDE. Ils pourraient donner le départ à un véritable travail commun qui soutendrait les efforts et les multiples activités dans lesquelles actuellement nous nous dispersons et nous épuisons en vain, à ce qu'il nous semble.

Chaque groupe de travail devrait élaborer une synthèse de ses discussions.

Une journée de travail pourrait être dégagée pour permettre de se réunir tous ensemble (il s'avère que l'assemblée de 1 heure 1/2 le mardi n'est pas suffisante, que les participants sont fatigués à la fin d'une journée de travail même réduite, que l'on a à peine le temps de commencer un débat, que l'on est trop nombreux ensemble...).

Le comité de direction serait chargé de préparer et d'organiser cette séance, s'il en est d'accord.

X, Professeur au Collège
Guillaume BUDE

ANNEXE 3

Lettre des professeurs au Ministère.

Yerres, le 10 décembre 1981

Telle qu'elle est définie dans la déclaration initiale de fondation de 1967, l'intention des fondateurs du Centre Educatif et Culturel de Yerres était de mettre en oeuvre des possibilités d'intégration de locaux et de matériels, de personnels et d'activités communes, dans le but d'ouvrir l'école sur la vie et la cité, d'harmoniser les interventions qui contribuent à la formation, à l'éducation de l'homme et du citoyen.

Autour d'un collège, les différents aspects de cette éducation devaient être pris en charge globalement dans les domaines de la culture et des relations sociales par un Atelier d'Animation Artistique 3 A

- un Conservatoire de Musique
- une bibliothèque publique
- une Maison Pour Tous
- un Centre Sportif
- un Centre Social et
- un Centre de Promotion Sociale.

Pour s'adapter à cette situation, pour permettre des actions communes avec les autres établissements, une équipe d'enseignants du Collège a mis en place dès 1969 une expérience pédagogique qui modifiait considérablement le rythme scolaire : elle répartissait à mi-temps les activités d'acquisition des connaissances et des activités de création et de réalisation sous forme d'une alternance de cours et d'ateliers. Le collège est devenu un établissement expérimental de plein exercice au titre de l'intégration, en 1973, dans le cadre d'une recherche du C.I.E.P. de Sèvres, sur le thème "Communauté Educative et Vie Scolaire".

I. DIFFICULTES ET INQUIETUDES.

Depuis la fondation du C.E.C. toutes sortes de difficultés se sont accumulées qui ont entravé un fonctionnement conforme aux intentions initiales :

1) Pour résoudre des difficultés financières obsédantes et paralysantes et avant de pouvoir approfondir localement entre les établissements concernés une véritable réflexion sur une intégration réelle des objectifs et des réalisations, le centre a été amené à étendre géographiquement son assise. Il est devenu C.E.C. "de la Vallée de l'Yerres" 1976. La mise en place d'une politique d'intégration s'en est trouvée retardée, voire abandonnée, ou considérée comme non prioritaire.

2) Jusqu'à ce que les problèmes budgétaires soient résolus (convention interministérielle de 1981) et dans un contexte politique assez peu favorable aux innovations, la commission interministérielle créée théoriquement en 1971 n'a pas fonctionné, et cette expérience qui n'était prise en compte par aucune instance a paru dévalorisée aux yeux du public et des usagers. Dans la presse spécialisée en particulier on trouvait de moins en moins d'informations au sujet du C.E.C. de YERRES.

3) Dans la mesure où aucune évaluation globale du parcours accompli depuis la fondation n'était entreprise, chaque établissement s'est replié sur son fonctionnement interne et ses objectifs propres. On a constaté une dérive de l'équipement intégré vers la dissociation, la sous-information réciproque. Et par défaut d'une instance statutaire de concertation générale (réduite à la gestion courante) la juxtaposition d'établissements divers a été parfois vécue plus comme une gêne que comme un avantage.

En dépit de quelques expériences communes, ponctuelles, d'intégration qui ont pu être très réussies (opération "presse" en juin 1981, à titre d'exemple récent) les enseignants n'ont cessé de regretter que les autres établissements n'introduisent pas dans leur stratégie le souci de participer de façon concertée et continue à un projet éducatif local qu'il aurait fallu définir globalement (cf. textes ci-joints).

Dans un contexte politique de plus en plus décevant quant à la place de l'école dans la société, les bonnes volontés de quelques enseignants et animateurs se sont découragées à maintenir le souvenir de ce qui paraissait de plus en plus comme une utopie, un projet éducatif irréalisable et sans intérêt - semblait-il !

II. L'EVOLUTION RECENTE A YERRES.

Elle contribue à augmenter l'inquiétude des enseignants pour la poursuite d'une expérience qui n'aurait qu'un intérêt limité si elle n'était que pédagogique et si n'y étaient pas associés dès le départ et pour la suite les partenaires intégrés : les équipes d'animation.

1) L'éloignement des autres établissements s'est récemment concrétisé par la division de l'Association chargée d'animer le C.E.C. en deux associations : - l'une à vocation culturelle (3 A)
- l'autre réunissant les autres établissements y compris le collège.

Cette division, établie pour améliorer le financement, fait craindre une plus grande distorsion encore entre les politiques à mener.

2) Du côté du Ministère de l'Education, aucun organisme de recherche n'a paru s'intéresser au "fait intégré". La recherche que nous continuons avec le C.I.E.P., très théorique et nationale, ne porte pas sur la spécificité du collège. Bien que le C.I.E.P. soit un organisme très ouvert et très compréhensif, il travaille dans une problématique qui n'est pas celle des établissements intégrés.

Nous faisons donc appel au Ministre pour nous aider à sortir d'une situation qui ne peut se dénouer sur le seul plan local. Actuellement, dans un contexte politique nouveau, les enseignants espèrent que toutes les recherches pourront connaître un nouvel essor et que l'intérêt politique que représentent au niveau national les établissements intégrés est apprécié à sa juste valeur par le nouveau gouvernement.

ANNEXE 4

A l'attention du groupe CIEP
du collège

4 mars 1982

Introduction.

Dans un texte de F. BEST discuté et approuvé récemment par la Commission Legrand sur la réorganisation des collèges, une réflexion est faite sur les notions d'instruction et d'éducation.

L'éducation est aussi le rôle du collège, explique-t-elle, car c'est la condition de toute action d'instruction.

"L'éducation est la construction progressive :

- de l'autonomie (capacité à se donner des règles de vie)
- de la capacité à vivre en société.

Le savoir se construit dans le dialogue et les échanges avec les autres, dans et par les groupes sociaux, dans et par la culture d'une société... Apprentissages intellectuels et apprentissage de la vie en groupe, en société, sont liés".

Mais la mission d'éducation, ainsi conçue au sens large, appartient-elle seulement au collège, à son personnel ?

Pendant longtemps on a valorisé les conceptions de LANGEVIN-WALLON, que l'on retrouve encore dans ce texte de F. BEST :

"La vie sociale du collège et l'apprentissage de la vie en société seraient incomplets si le collège n'était pas un lieu-pilier de la cité".

Mais le collège est-il le seul lieu où puisse se structurer la vie sociale des jeunes ?

Ne peut-on dans le contexte local du C.E.C. d'Yerres, tenter à nouveau une action éducative coordonnée, entre les divers intervenants que nous sommes : animateurs, enseignants, parents, etc.. (clubs, centre de loisirs...).

Il semble que les circonstances soient à nouveau favorables à une telle recherche et que, en particulier la Commission Legrand, engage le Ministère de l'E.N. dans cette direction. C'est ce qui ressort de la partie de ce texte intitulée :

"Le collège et la cité"...

"La cité vient au collège"...

"Le collège participe à la vie de la cité, va vers elle, notamment à la vie culturelle de la cité. Investir (non seulement en consommant de la culture, mais en produisant) les lieux culturels de la cité, devrait être une préoccupation majeure de l'ensemble du collège ; participer au fonctionnement d'une bibliothèque municipale, d'une structure théâtrale, d'un ciné-club, c'est apprendre à être un citoyen actif..."

Partant de cela, nous avons soumis le texte suivant au CD. du C.E.C. le 4 mars 1982 pour provoquer une sensibilisation.

I - Un constat : une mission commune

1. Les jeunes de 11 à 16 ans

- un futur public
- un potentiel actuel d'énergies.

2. Des jeunes marginalisés, en situation d'échec scolaire, de refus, en difficultés de toutes sortes (sociales, familiales) qui posent un problème commun.

3. Des activités diffuses, multiples, dispersées, qui ne débouchent sur rien ou presque actuellement, qui ne sont pas valorisées, pas même critiquées, pas prises en compte, pas aidées, pas portées à un niveau supérieur, qui ne sont perçues que comme des "loisirs" et non des formes d'expression, non comme des activités culturelles.

Y a-t-il ce qui est digne d'être reconnu et ce qui ne l'est pas ?

(Activités au collège, au centre aéré, dans les écoles, dans les clubs).

II - Des propositions : des objectifs éducatifs communs ?

a) Prendre en charge ensemble les pratiques et les besoins culturels, sociaux, des jeunes en apportant chacun ses compétences, sa manière de contact, son expérience ;

b) ne pas attendre que les jeunes se marginalisent pour intervenir, lutter dès les débuts (au collège ?) contre les problèmes d'insertion dans la vie sociale, dans la communauté scolaire entre autres... ;

c) éviter la scolarisation-garderie qui ne résoud rien, surtout si c'est jusqu'à 18 ans ; cesser de considérer les jeunes comme d'éternels "élèves", et de croire qu'on les retirera à la rue en les gardant à l'école, mais :

d) faire participer les jeunes à la vie de la cité, aux pratiques sociales et culturelles qui les intéressent, ou leur en faire découvrir de nouvelles... dans un esprit de responsabilité ; valoriser les formes d'expression, les aptitudes, les motivations possibles des jeunes, faire de chacun un être actif et créatif, capable de s'organiser et de s'exprimer individuellement et collectivement ;

e) faire bouger l'école, en faisant intervenir des personnes extérieures, créer des occasions de se remettre en question...

III - Moyens. Que peut faire le C.E.C. avec le collège ?

a) Travailler ensemble en direction des jeunes (conception et montage des actions) ;

b) aider à la formation des enseignants et développer avec eux les activités culturelles (stages, interventions d'animateurs avec les élèves, programmation) ;

c) valoriser les productions des jeunes en leur offrant un débouché, une publicité (diffusion de spectacles, expos, publications, reportages, rencontres...) ;

d) coordonner et impulser les activités scolaires et extra-scolaires, à tous les niveaux, mettre les générations en contact...

IV - Structures à développer ou à mettre en place.
"Les secteurs d'animation communs".

Sur le type de ce qui existe déjà :

- secteur "poésie"
- secteur "audio-visuel"
- secteur "nature"
- secteur "musique"

il serait créé d'autres activités :

nous proposons dans un premier temps quelques axes sur lesquels il existe déjà des volontaires du côté du collègue :

- théâtre et expression dramatique, etc...
- environnement local
- actualité, presse, reportages
- sciences et techniques
(liste non limitative).

Ces secteurs fonctionneraient suivant les principes suivants :

- animés par des enseignants et des animateurs lorsque cela est possible
- chaque secteur est responsable de l'utilisation de son temps et des moyens qui lui sont attribués
- chaque secteur est rattaché et pris en compte à part entière par un établissement du C.E.C.
- il utilise les moyens de son établissement d'attache, en se concertant avec les autres utilisateurs
- l'ensemble des secteurs se coordonne sous une forme à trouver, entre eux et avec toutes les autres activités...

Cinquième Partie

1983 - 1986

I - UN PREMIER REPLATRAGE

A - Une année de flottement : 1983-1984

Après la suppression d'une bonne partie (123 heures) des heures affectées par le Ministère de l'E.N., au CEC, que reste-t-il ? Les autres ministères ne modifient pas leur participation au CEC : "Jeunesse et Sports" et "Affaires Culturelles" maintiennent leur subvention et en accroissent normalement le montant, selon l'évolution des prix. L'Education maintient, elle aussi, tout ce qui est garanti par convention : le poste de direction générale, 2 postes d'intendance, et sa subvention. Seuls les postes d'enseignants sont touchés. Il reste environ 200 h/semaine à gérer pour l'année 1983-84, "pour des actions dans le cadre de l'intégration". L'utilisation de ces heures devra être négociée entre tous les établissements, tandis que les autres apports du M.E.N. ne sont pas négociés : la subvention et les 3 postes sont affectés au CEC, le collègue n'a rien à dire - la subvention est versée aux associations, les postes d'intendance servent à la gestion des budgets des associations, le poste de direction générale sert à la coordination.

Le proviseur chargé de la direction générale n'intervient pas dans la vie du collègue, et n'a aucun pouvoir hiérarchique, ni sur le principal du collège, ni sur aucun personnel du centre.

En 1983-84 la définition de l'usage des 200 heures reste floue. Ceci correspond à un changement de direction au collègue, et une volonté de ne pas s'engager hâtivement dans une nouvelle voie. Le principal qui s'en va se contente de prévoir pour le collègue une structure normalisée, avec l'emploi du temps réglemентаire. Le désarroi général devant une situation que nul ne maîtrise explique une absence de réflexion et de propositions. Il reste des heures, il faut les utiliser - que faire ?

L'illusion qui consistait à vouloir animer des classes du collègue grâce à un projet culturel, grâce à des animateurs, des intervenants, s'écroule face à la "simplicité" apparente du retour à la norme de l'emploi du temps. Dans cette structure où le découpage horaire est fixe, les professeurs et les élèves sont coincés chacun dans leur classe ; pas préparés à vivre cette situation, ils redécouvrent l'individualisme, l'absence de projets.

Le seul secteur qui fonctionne collectivement "avec le CEC" est celui du sport ; les enseignants forment une équipe qui s'associe aux animateurs du centre sportif, dont le directeur est un ancien professeur d'EPS du collègue. Il connaît bien ses ex-collègues, et les problèmes de l'enseignement. Ensemble ils ont mis sur pied une expérience de "classes promotionnelles" sportives. En 6ème et en 5ème il existe 2 classes qui pratiquent intensivement une activité sportive, en liaison avec un club local ; les élèves sont volontaires, leurs familles sont associées souvent à la vie du club et du groupe d'élèves. Les enseignants se cooptent plus ou moins, pour l'ensemble des matières. Les animateurs du centre sportif, en particulier le directeur, soutiennent activement ces classes, avec toute l'aide technique et administrative qu'ils peuvent fournir.

B - Vers des classes optionnelles

C'est ce type de fonctionnement qui sert de modèle aux propositions du Comité des Directeurs qui, en 1984, se demandent quel projet déposer pour l'année suivante. Ils proposent donc d'étendre à l'ensemble du niveau 6ème l'expérience des classes-promotionnelles, qui deviendront plutôt des classes "optionnelles", pour éviter la confusion entre le système des sportifs et le reste (les classes promotionnelles correspondent à des dispositions réglementaires particulières de l'administration de Jeunesse et Sports).

De plus, pour utiliser ces 200 heures, le Comité de Direction propose des actions susceptibles d'intéresser le Ministère de l'Education Nationale (dont on veut éviter un désengagement plus grand) : organiser des stages de formation dans le cadre du Plan Académique de Formation.

Ces propositions du Comité de Direction du CEC surprennent et choquent les enseignants, d'autant que cela retire beaucoup d'heures aux animations déjà engagées et développées avec succès pendant l'année 1983-84. Mais cette volonté d'investir le maximum des "heures CEC" pour des actions péri-scolaires ou des stages de formation d'enseignants, constitue surtout un changement radical de la politique jusque-là menée par les directeurs du CEC. Jusque-là, en effet, on parlait de "détournement" des heures CEC au profit du collège. Maintenant tout revient vers le collège.

Les enseignants doivent donc proposer des "options" pour les classes de 6ème, options qui occuperont 2 heures par semaine de l'emploi du temps des élèves en plus de l'horaire réglementaire.

Comme il y aura un "dédoublage" systématique des classes pour les activités optionnelles, il faudra donc 2 enseignants par classe (ou 2 options).

Deux heures par semaine, c'est peu par rapport au mi-temps d'ateliers qui avait été mis en place au début du CEC - c'est peu même par rapport aux 5 ou 6 heures d'ateliers d'avant 1983, et cela ne touche qu'un des 4 niveaux.

Les classes optionnelles correspondent en principe à un projet global de toute une équipe, pour l'ensemble des matières. Il n'est pas dit ce que peut être ce projet, il n'y a pas de réflexion à ce sujet d'ailleurs. Simplement les enseignants se cooptent ; le travail d'équipe devrait éviter la dichotomie tant dénoncée, à propos des années antérieures, entre les "cours" et les "ateliers", entre le scolaire et le culturel, entre l'obligatoire et l'optionnel ...

Mais le travail qui peut se faire sur une ou deux classes sportives, avec des gens convaincus, ne se reproduit pas automatiquement, parce qu'on le décrète, sur l'échelle d'un niveau - environ 10 classes -.

Les enseignants, en outre, s'engagent dans ce système d'options parce qu'il faut bien utiliser les 200 heures, sans y croire vraiment, désabusés par l'attitude de leur hiérarchie et les suppressions de postes.

Aucune évaluation, sous quelque forme que ce soit, n'a présidé à la suppression des ateliers. On sait donc déjà que les options ne seront pas davantage évaluées et qu'elles ne dureront que le temps du retrait progressif du ministère.

Les établissements du CEC tels que Maison Pour Tous ou 3 A ne sont intéressés que très superficiellement à ces options - ce qui n'est pas le cas du Centre Sportif. Ces classes à options, animées par des enseignants, ne paraissent pas pouvoir être le lieu d'une pratique culturelle, pour les 3 A ; quant à la Maison Pour Tous elle a bien des soucis avec les jeunes marginaux et peu d'animateurs disponibles pour travailler avec les enseignants.

Ces classes à options organisées pour justifier des moyens attribués au titre de l'intégration sont défendues surtout par le principal et la directrice générale du CEC, soucieux de rendre des comptes à leur administration propre, le M.E.N. Ils argumentent donc, auprès des enseignants, sur l'intérêt de cette expérience qui est censée plaire au ministère ; ils se font fort de vanter ce travail et de conserver les heures dites CEC.

C - Deux années de fonctionnement des options : 1984 - 1986

Malgré une réduction de 200 à 150 heures en 1985, les classes à option sont étendues à 2 niveaux en 1985-86 (6ème et 5ème). Les heures nécessaires sont trouvées par la réduction des stages et des animations.

L'attitude des établissements du CEC reste la même que vis-à-vis des ateliers : deux établissements continuent à s'intéresser à ces pratiques d'élèves : le conservatoire (ENMD) et le Centre Sportif qui y voient un moyen de former de futurs praticiens sportifs, musiciens, danseurs. Des spectacles, des présentations sont organisés pour les élèves, et les élèves eux-mêmes produisent des petits spectacles, avec l'aide technique des professionnels.

Les autres établissements s'en désintéressent, faute de personnel, de moyens financiers. Les 3 A sont censés "parrainer" les classes "théâtre", "audio-visuel", "journalisme", mais n'accordent pas un centime à leur fonctionnement. Chaque enseignant se débrouille, monte des projets PAE, pour avoir un financement, ce qui est le comble pour un CEC qui reçoit 50 millions de subventions de l'E.N. !

Les enseignants aspirent à être rattachés à un établissement peut-être moins "culturel" que les 3 A, mais plus coopératif (ainsi le théâtre va se rapprocher de la bibliothèque, par le biais de la lecture . . .) .

Certaines classes fonctionnent bien, sont très passionnées ; les enseignants qui les animent ne comptent pas leur temps. Les classes réalisent des films, des expositions scientifiques, des petits spectacles de théâtre, des journaux ; les élèves se dispersent moins que dans les multiples ateliers d'antan.

Ils découvrent moins d'activités nouvelles, mais pratiquent plus en profondeur ce qui, en principe, les intéresse. Dans beaucoup de classes pourtant les options restent marginales, ne modifient guère le comportement

ni **des** professeurs ni des élèves ; dans d'autres, l'option crée un **dynamisme, autour d'un** noyau d'élèves très motivés (par exemple les classes "nature").

Du point de vue de "l'intégration", ces classes ne constituent pas vraiment un rapprochement entre collège et les activités des autres établissements mais elles permettent aux élèves de s'ouvrir sur la "culture", de se passionner parfois.

Toutes ces observations, évoquées dans les rapports d'activités copieux fournis en fin d'année scolaire, ne sont pas prises en compte pourtant par l'administration de l'Education Nationale. Les moyens affectés au CEC sont encore réduits en 1986, d'une cinquantaine d'heures ... amenant sans aucune discussion la suppression de ces options.

D - L'intégration, vue hors du collège

Chose étrange, au moment où le contexte devient particulièrement défavorable, les responsables des établissements autres que le collège, ou des associations, parlent plus que jamais d'intégration.

En janvier 1984 le Président de l'Association socio-culturelle (ADAESC) présente ainsi son orientation :

- 1) ouvrir le CEC sur l'extérieur ;
- 2) poursuivre les actions dans le cadre de l'intégration ;
- 3) agir en direction des jeunes défavorisés.

L'ouverture, évoquée en 1), est un thème ancien au CEC, qui est d'autant plus d'actualité que le CEC doit se renforcer, élargir son audience face aux menaces qui planent depuis les élections municipales de 1983.

L'intégration, évoquée en 2), revient comme un leit motiv dans ce texte, et dans d'autres, d'une façon très formelle puisqu'aucun objectif n'est proposé ; ainsi le paragraphe qui développe ce point 2 expose la volonté d'une "poursuite des actions dans le cadre de l'intégration en s'appuyant sur la complémentarité des établissements :

Ramenée à un trait d'union obligatoire entre les différents établissements du CEC, l'intégration risque d'être vécue comme limitative du rayonnement et de l'audience de chacun. Or la richesse de l'intégration réside dans l'utilisation cohérente et complémentaire des moyens existants dans le cadre de projets d'action globale (projets à thèmes communs, projets "jeunes", projets "formation", définition d'un ciné-club, développement des arts plastiques, implication dans l'animation d'une cafétéria du CEC ...)".

Janvier 1984

Le troisième point, l'accueil des jeunes défavorisés, correspond à un problème réel, qui se pose de plus en plus en raison du chômage **des** jeunes. Mais cet accueil, loin d'être une action commune, est confié à un animateur spécialisé de la Maison Pour Tous.

Sur l'ensemble des propositions ci-dessus se dessine en fait une nouvelle configuration politique du CEC : en effet la rupture s'affirme entre les deux associations (ADAC et ADAESC).

Le secteur culturel s'isole de plus en plus et refuse carrément de prendre en compte la dimension "intégrée" du CEC, qu'il conçoit comme "limitative de son rayonnement et de son audience".

L'autre association, qui gère seulement le Centre Sportif et la Maison Pour Tous, réunit néanmoins en son Conseil d'Administration, des représentants de tous les autres établissements, car chacun a vocation à développer une animation liée à l'ensemble, et veut participer à des actions communes. Ainsi l'ADAESC cherche à reconstituer l'ensemble du Centre sans les 3A.

Le secteur le plus dynamique de l'ADAESC est désormais le Centre Sportif dont le directeur fait feu de tout bois. Ses bonnes relations avec le Collège, les enseignants d'EPS, le principal en font un "modèle" de fonctionnement intégré. Ses bonnes relations avec la nouvelle municipalité lui permettent de se faire attribuer le matériel audiovisuel destiné primitivement à une médiathèque et financé par les affaires culturelles ... au grand dam des 3 A ! Ainsi le directeur du Centre Sportif se propose petit à petit de diversifier les activités du Centre Sportif qui s'intéresse à l'audio-visuel, la formation, aux vacances des jeunes, à des spectacles, à des animations-débats, à la cafétéria, à l'accueil des élèves du collège de midi à 2 heures.

A l'occasion d'une opportunité, un enseignant-auxiliaire est nommé sur un groupement d'heures restantes, et s'occupe d'animation : à la Maison Pour Tous il accueille les élèves entre midi et deux heures, s'occupe d'organiser des débats pendant une année. Cela prend fin avec l'opportunité en question, malgré les intentions ambitieuses affirmées pour 1985 : "L'animation pour les scolaires à l'heure de l'interclasse de midi va conduire à la conquête d'un jeune public qui, à brève échéance, est appelé à s'impliquer dans l'ensemble du CEC".

En 1985 le projet de l'ADAESC confirme les ambitions du centre sportif, qui sait se concilier divers partenaires ; le texte prend en compte les centres d'intérêt de tous, tout en maintenant une habile politique d'ouverture locale et d'un souci "social" d'encadrement des jeunes "défavorisés" (il faut noter que le conseil d'administration comprend des représentants d'associations locales, des représentants des ministères, encore socialistes jusqu'en 1986).

En 1985, le paragraphe consacré à l'intégration, plus développé qu'en 1984, mérite qu'on s'y arrête :

"Poursuite des actions dans le cadre de l'intégration"

Le projet de budget fait apparaître un certain nombre d'actions concertées qui sont menées de front entre deux, trois, voire cinq établissements :

- les activités péri-scolaires sont élaborées à partir de propositions nées dans chaque établissement et réalisées en concertation entre chacun des partenaires intéressés (expos, débats, animations,

- informatique, activités scientifiques ...) ;
- le projet "Tour de France à la Voile" est conduit par la MPT et le Centre sportif et intéresse dans sa phase préparatoire des professeurs du Collège, la Bibliothèque ;
 - l'unité audio-visuelle, dans chacun de ses projets de travail, va tenter d'intéresser et de faire participer les établissements demandeurs ou proposant : E.N.M.D., Bibliothèque, 3 A, Collège, MPT ;
 - les classes optionnelles sont le vivant exemple de la concertation mise en oeuvre entre divers établissements ;
 - les stages d'insertion appellent également une étroite collaboration à tous les niveaux de décision du C.E.C."

Le premier point fait allusion à des activités qualifiées sans raison de "péri-scolaires", terme qui devrait être réservé au quatrième point (classes optionnelles).

Le deuxième point est l'exemple même d'un projet destiné à satisfaire la politique de prestige du maire RPR d'Yerres ; il a déjà patronné l'aventure d'un jeune motard engagé à la légère dans le Paris-Dakar de 1984 (mais la participation d'un bateau Yerrois ou "Tour de France à la Voile" ne se réalise pas, faute de budget) ; quant à l'unité audiovisuelle de l'ADAESC, elle est effectivement mise à la disposition du Centre Sportif par la municipalité RPR, à condition que l'animateur s'engage à filmer tous les conseils municipaux intégralement et en plan fixe ! Les autres établissements du CEC peuvent utiliser ce matériel librement, mais il est certain que le "détournement" de ce matériel par le centre sportif ne permet guère que des relations de travail s'établissent ensuite avec l'atelier d'animation artistique, d'autant que les 2 animateurs audiovisuels des 3 A (professionnels très compétents) ont démissionné l'un après l'autre de leur poste et n'ont pas été remplacés.

Le directeur du centre sportif, utilisant tous des créneaux offerts par la municipalité de droite et par le gouvernement de gauche (stages d'insertion), fait fonction de directeur-bis du CEC, et pallie au manque de finances (la subvention Jeunesse et Sports est la plus faible des 3 ministères) par une politique de rentabilisation des actions, très bien vue à la fois des uns et des autres... Mais la bonne volonté d'animateurs formés rapidement parfois sur le tas, ne compense pas la perte de vrais professionnels du théâtre, de l'audiovisuel, des arts plastiques, de la musique, qui ont tous joué un rôle essentiel dans la collaboration entre établissements, qui étaient à la fois des créateurs et des pédagogues, des personnes de contact et de dialogue.

CONCLUSION

Dans ce centre qui, jusqu'en 1986, se voulait "intégré", une double rupture s'est donc produite, particulièrement nette de 1983 à 1986 :

. une première rupture, dans la relation entre l'action culturelle et l'animation socio-culturelle, éducative, sportive : le secteur culturel se professionnalise peu à peu, s'érige lui aussi en institution dont la "mission" justifie une attitude corporatiste, et d'autant plus jaloux de son identité que sa création est récente et son personnel encore peu nombreux et peu professionnalisé ;

. une deuxième rupture, entre les actions d'enseignement, menées au sein de l'Education Nationale et les actions d'animation diverses. Comme au niveau national le rôle de l'Etablissement scolaire se limite de plus en plus à la transmission des connaissances, les activités d'expression, investigation, création deviennent de plus en plus marginales et finissent par disparaître du collège. Ce mouvement, engagé depuis longtemps, trouve son aboutissement avec la suppression de l'engagement du Ministère de l'E.N. dans le CEC en 1986.

Cette rupture, manifeste dès la préparation d'un projet de centre d'action culturelle en 1980 est entérinée par la dénonciation de la convention interministérielle, en 1985, convention qui n'est pas reformulée et renouvelée en 1986.

Dès 1977 il était clair que la volonté du M.E.N. était de se retirer de cette entreprise : à l'occasion du départ d'un des directeurs généraux, le personnel était informé de l'intention du M.E.N. de retirer à la fois ce poste et sa subvention. Pourquoi ? Peut-on attribuer ce désintérêt à un changement d'orientation politique au M.E.N. ? Peut-on expliquer cela par le fait que le M.E.N. se sentait engagé presque malgré lui dans une entreprise le liant à d'autres partenaires, et donc par le fait qu'il ne la contrôlait pas totalement ? Il y possédait pourtant un rôle prééminent par les trois postes-clés de Directeur général et d'intendance, par l'investissement qu'il y faisait de moyens importants (subvention exceptionnelle, postes d'enseignants (16 à l'origine) dont il aurait pu contrôler ou au moins suivre l'utilisation ...

Le fait est que le statut complexe du centre intégré, implanté dans une réalité locale, financé par des partenaires divers, à la fois trois ministères, l'Etat, le département, les trois villes de la région, et en grande partie géré par des associations d'usagers, lui conférait une sorte d'autonomie ; cette autonomie a constitué une chance énorme pour le centre, qui a toujours été très jaloux de l'indépendance de ses actions culturelles... mais cette autonomie a provoqué sans doute le désintérêt des multiples financeurs dont aucun ne se sentait vraiment en situation d'y reconnaître ses orientations.

Chaque ministère a adopté une attitude particulière : celui de "Jeunesse et Sports" ne semble pas avoir jamais eu de volonté hégémonique ; celui de la Culture a essayé de se constituer en état dans l'Etat, de s'ériger en Centre d'Action culturelle indépendant ; celui de l'Education Nationale semble, quant à lui, avoir laissé passer le temps jusqu'au moment où son retrait ferait le moins "de vagues" possible. C'est ainsi que pour le M.E.N., "le Centre intégré" est tombé dans un "trou noir", une mer d'indifférence.

On a fait le silence sur cette expérience qui, une fois tombée dans l'oubli, pouvait être supprimée sans problème. La loi de décentralisation a fourni l'occasion attendue, le prétexte juridique pour un retrait qui n'a jamais été justifié politiquement de la part du M.E.N.

Ce lent désengagement peut paraître étonnant, alors qu'au même moment le M.E.N. lançait des opérations diverses et généralisées, telles que les 10 %, les PACTE, les PAE, se succédant au fil des années. Le retrait des moyens accordés pour les activités culturelles dans l'école s'est fait au moment où le gouvernement socialiste à la suite des expériences de St-FONS s'engageait dans des actions communes entre Ministère de l'Education Nationale, municipalités et Ministère de Jeunesse et Sports (Circulaire Calmat - Chevènement) en 1985 - qui d'ailleurs n'ont guère connu de suite.

Les seuls arguments invoqués sont les arguments financiers : cela coûte trop cher ; pourtant aucune évaluation n'a jamais été faite sur le rapport qualité/prix de l'expérience menée. En fait le M.E.N. n'a jamais voulu savoir ce qui se passait à Yerres. Le M.E.N. a depuis longtemps été partagé entre le souci de lancer et de contrôler lui-même les actions périscolaires (tendance Luc) et par l'envie de s'en débarrasser sur les finances locales (tendance socialiste). Le montage financier et juridique complexe réalisé à Yerres ne satisfaisait ni l'une, ni l'autre de ces tendances.

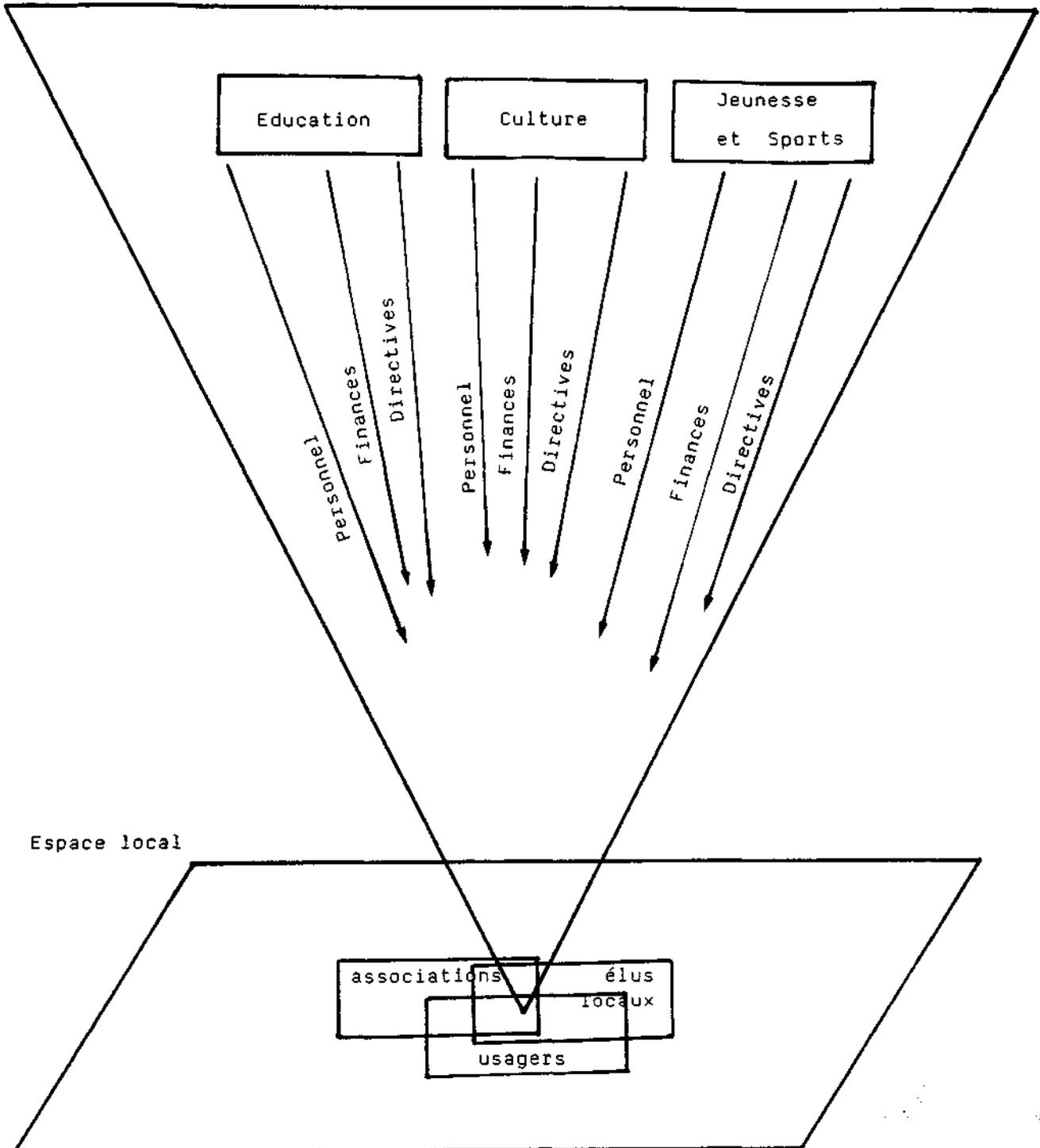
Ces politiques ministérielles sont souvent plus marquées du sceau des bureaucrates internes à chaque administration que par l'appartenance politique de leur ministre responsable. Le seul effet notable du changement de gouvernement en 1981 pour le CEC a été le vote de la loi de décentralisation ; c'est ce qui a permis la déstabilisation des structures de gestion du centre intégré. C'est ce qui a permis à terme la liquidation d'une opération originale et sa réduction à une agrégation d'équipements communaux non subventionnés.

Le jeu politique local, les mouvances sociales et idéologiques des uns et des autres - usagers, personnels, élus locaux, associations ... n'ont fait que retarder par moments, ou accélérer à d'autres, une évolution dont les grandes lignes sont déterminées au niveau national.

Le CEC d'Yerres a été un des rares lieux en France où l'on aura assisté à une rencontre institutionnelle, permettant la collaboration ou la confrontation entre des personnels, des orientations et des pratiques relevant d'administrations différentes.

II est aussi un lieu d'imbrications permanente du local et du général les orientations, les tendances nationales venant s'appliquer sur une constellation de groupes et d'intérêts locaux ; cela se complique par la localisation des enjeux nationaux du fait du jeu personnel des agents de telle ou telle administration ; et par la référence permanente des acteurs sociaux locaux à des valeurs ou à des ressources nationales (politiques et culturelles).

Niveau national



La Vallée d'Yerres